Catalogue Activités 2015 - 2016

Handicap

Formation

Gérontologie

difficultés sociales

Santé

Éthique

Observation

Majeurs Protégés

Protection de l'enfance

CREAI AUVERGNE

Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CREAI RHÔNE-ALPES

CATALOGUE 2015-2016

CREAI AUVERGNE

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

CREAI RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

Éditorial ..... PAGE 04
Charte des CREAI et de l'ANCREAI ..... PAGE 06

OBSERVATION ET RECHERCHE ..... PAGE 07

DIAGNOSTIC ET RESTRUCTURATION DE L'OFFRE ..... PAGE 10

FORMATIONS ..... PAGE 13

Gouvernance, pilotage de la performance et management des ESMS

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : quelle appropriation pour les différents acteurs ? ..... PAGE 15
- Travailler en mode projet dans le secteur ESMS ..... PAGE 16
- Savoir répondre à un appel à projet ..... PAGE 17
- Construire et formaliser son projet associatif et stratégique ..... PAGE 18
- Élaborer un projet d'établissement ou de service : stratégie, cœur de métier et modes opératoires ..... PAGE 19
- Savoir travailler en réseau, nouer des partenariats ..... PAGE 20
- Élaborer et utiliser des indicateurs en vue d'améliorer la qualité des accompagnements délivrés en ESMS ..... PAGE 21
- Réaliser l'évaluation interne et mettre en œuvre un dispositif interne d'amélioration continue de la qualité ..... PAGE 22
- Fiches de poste et entretiens annuels d'évaluation : des outils au service du management des ressources humaines ..... PAGE 23
- Identifier, analyser et prévenir les risques psychosociaux ; promouvoir la qualité de vie au travail au sein du secteur social et médico-social ..... PAGE 24
- Développer l'autocontrôle pour se préparer au contrôle ..... PAGE 25

Étayage des pratiques professionnelles

Dispositifs institutionnels, outils, modalités d'exercice professionnel spécifiques

- Mettre en place un dispositif institutionnel d'analyse, de traitement et de prévention des maltraitances et de promotion de la bientraitance ..... PAGE 26
- Assurer la participation sociale des usagers et de leurs représentants en ESMS ..... PAGE 27
- Introduction à la démarche éthique ..... PAGE 28
- Construire un outil d'évaluation des besoins, mettre en œuvre le bon niveau d'aide, adapter les prestations ..... PAGE 29
- Définir et animer un dispositif de travail par projets personnalisés ..... PAGE 30
- La pratique des écrits professionnels en institution ..... PAGE 31
- Le secret professionnel et le partage d'informations ..... PAGE 32
- Mettre en place le dossier unique de l'usager, optimiser ses outils de communication interne ..... PAGE 33
- Les spécificités liées à l'exercice professionnel en SESSAD ..... PAGE 34
- Définir un cadre de travail partagé avec les familles ..... PAGE 35

SOMMAIRE

Accompagnement de situations spécifiques

- Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique ... PAGE 36
- Accompagner les personnes porteuses de TED (troubles envahissants du développement) et du syndrome autistique ... PAGE 37
- Construire un cadre de travail collaboratif pour les jeunes à difficultés multiples ... PAGE 38
- Accompagner l'avancée en âge des personnes handicapées en institution sociale et médico-sociale ... PAGE 39
- Accompagner la fin de vie dans les ESMS accompagnant des personnes en situation de handicap ... PAGE 40
- Faire face aux situations de violence ... PAGE 41
- Connaître et comprendre les difficultés liées aux différents handicaps ... PAGE 42
- Promouvoir le droit à une vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ... PAGE 43

Protection de l'enfance

- L'évaluation participative des situations familiales en protection de l'enfance ... PAGE 44
- Construction participative des projets en protection de l'enfance ... PAGE 45
- La santé des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance ... PAGE 46
- Mobiliser les familles en protection de l'enfance ... PAGE 47
- Parentalité et conjugalité en protection de l'enfance ... PAGE 48

Formations à dominante juridique

- Les responsabilités juridiques dans le secteur social et médico-social ... PAGE 49
- Mettre en œuvre le droit des usagers au quotidien ... PAGE 50
- Évolutions du droit de la famille ... PAGE 51
- La réforme du droit des majeurs protégés ... PAGE 52

ESPACE ÉTHIQUE ... PAGE 53

COMMISSIONS ... PAGE 55

ADHÉRENTS ... PAGE 57

SERVICE INTERRÉGIONAL D'OFFRES D'EMPLOI ... PAGE 58

CONTACTS ... PAGE 63

Éditorial

Si ce nouveau catalogue d'activités est commun au CREAI Auvergne et au CREAI Rhône-Alpes, ce n'est pas un hasard. Durant ces derniers mois, trois axes majeurs de refondation des missions du CREAI Auvergne et du CREAI Rhône-Alpes se sont dessinés clairement :

- Au niveau national, les CREAI (***Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité***) voient leurs missions redéfinies par l'instruction du 24 avril 2015, cette nouvelle définition conforte la légitimité des missions centrales des CREAI qui sont la connaissance des besoins et attentes des populations vulnérables, ainsi que l'appui à la qualité des réponses apportées aux personnes accueillies et accompagnées dans les dispositifs sociaux et médico-sociaux.

- Le CREAI Rhône-Alpes s'est doté d'un nouveau projet associatif et stratégique[1], résolument appuyé sur son socle associatif et centré sur les besoins de ses adhérents. Un processus de fusion avec le CREAI Auvergne est engagé d'autre part, dans la perspective d'une présence renforcée dans la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

- Les personnes en situation de vulnérabilité sont au cœur de ce projet. Elles demandent en effet à être pleinement associées à la conception des réponses à leurs attentes et à leurs besoins, dans une société plus inclusive et plus accueillante. Pour qu'elles puissent être mieux entendues, nous les impliquerons davantage dans nos instances, et nos programmes d'activités.

En synergie avec tous nos partenaires, nos missions principales sont de :

- Soutenir, par la recherche et la diffusion permanente des meilleures connaissances et pratiques, tous les acteurs, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, dans leur mise en œuvre d'accueils, d'accompagnements et de soins respectueux des choix de vie des bénéficiaires.
- Construire et partager les données qui permettent cette liberté de choix constituent depuis toujours la mission centrale des CREAI.

La combinaison d'activités du CREAI Auvergne et du CREAI Rhône-Alpes présentée ici est au service de ces missions.

Elles se déclinent par une offre de formation ou d'accompagnement, qui se nourrit des travaux d'observation continue et du repérage des pratiques innovantes, cœur de métier du CREAI Auvergne et du CREAI Rhône-Alpes.

La formation

Nos formations comprenant des actions d'aide à la gouvernance et au management et des actions d'étayage des pratiques professionnelles, sont conçues et/ou adaptables pour tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans les domaines du handicap et de la gérontologie, ainsi que des difficultés sociales et de la protection de l'enfance.

1) Projet associatif "CREAI 2020", téléchargeable sur www.creai-ra.org

Un espace éthique

Le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes proposent à partir de cette année la création d'un "Espace éthique" : espace de réflexion et de débat éthique au service de ses adhérents. Sur les questions rencontrées dans le monde social, médico-social et sanitaire, l'objectif est de développer des principes, recommandations, conseils, de capitaliser les avis élaborés sur la base d'analyses pluridisciplinaires et diffuser des avis consultatifs.

L'observation des besoins et de l'offre

Les deux CREAI contribuent à la mise en place d'une observation médico-sociale partagée et pérenne à l'échelle régionale et départementale.

Au service des associations gestionnaires, des établissements ou services, ainsi que des pouvoirs publics, les CREAI réalisent également des études de population sur des territoires, dans le cadre de la révision de projets ou de réponse à des appels à projets.

L'animation et la valorisation du secteur social et médico-social.

Les deux CREAI proposent de multiples supports permettant de mutualiser et de valoriser les productions du terrain tout en les confrontant avec les avancées de la recherche et les supports proposés sont multiples : journées d'étude et de formation, séminaires, commissions...

Ces trois axes, dont l'expression concrète tient dans les pages de ce catalogue 2015-2016, renforcent notre implication à vos côtés, au service de votre préoccupation première : rendre un service de qualité aux personnes qui ont besoin de vous.

La synergie voulue par ailleurs par les adhérents du CRIAS Mieux Vivre et du CREAI dans sa future configuration est par ailleurs aujourd'hui pleinement opérationnelle, grâce à un groupement de moyens innovant (AGM). Cette synergie est portée par une organisation transversale entièrement nouvelle fondée sur trois pôles et des services communs, qui vous permettent d'accéder à des ressources documentaires, d'information et de communication partagées entre les deux organismes.

Cette alliance concrète donne encore plus de tenue à nos propositions, que nous vous invitons à lire dans les pages suivantes.

Claude VOLKMAR,
Directeur Général du CREAI Rhône-Alpes et du CRIAS Mieux Vivre

Sophie LETURGEON,
Directrice du CREAI Auvergne

Eliane CORBET,
Directrice déléguée aux relations institutionnelles
et au développement

Charte des CREAI et de l'ANCREAI

VALEURS

Les valeurs qui unissent les CREAI au sein de l'ANCREAI[3] et les mobilisent sur leurs territoires sont les suivantes :

- Respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Respect de la laïcité,
- Solidarité et refus de la pauvreté et des exclusions,
- Reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- Utilité sociale et non-lucrativité de leurs actions.

Elles constituent le fondement de leurs interventions auprès des acteurs des secteurs : social, médico-social et sanitaire en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

ÉTHIQUE

Au service de l'intérêt général, les interventions des CREAI et de l'ANCREAI, quelle que soit leur nature :

- Privilégient l'intérêt de la personne, le respect de ses droits et la réalisation de ses potentialités, par rapport à toute autre logique institutionnelle, managériale ou financière ;
- Visent l'amélioration continue de la qualité du service rendu à la personne en situation de vulnérabilité dans le cadre de politiques publiques ;
- S'appuient sur une interrogation permanente partagée de la pertinence de leurs actions.

RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Les CREAI et l'ANCREAI s'engagent à garantir vis-à-vis des différents acteurs publics et privés des champs social, médico-social et sanitaire, par le cadre institutionnel qu'ils se donnent :

- L'impartialité de leur positionnement vis-à-vis des différents acteurs,
- L'autonomie de leur gouvernance.

Organismes territoriaux au positionnement transversal, les CREAI s'engagent à respecter des principes d'interventions garantissant :

- La lisibilité de leurs missions,
- La clarté des rôles tenus et l'absence de conflits d'intérêts,
- La confidentialité des informations détenues, qu'elles concernent les personnes ou les institutions,
- Le recours à des méthodes rigoureuses et la production de connaissances fiables,
- La recherche de la qualité et de l'amélioration continue de leurs prestations.

3) Ministère des affaires sociales/CNSA : Instruction n°GCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 Avril 2015 relative au financement des CREAI, annexe 2.

OBSERVATION ET RECHERCHE

Observation des besoins

Le volet Médico-Social de l'Observation Régionale en Santé

Dans un contexte de nécessaire coordination et concertation entre les politiques publiques médico-sociales de niveau départemental et régional (cf. loi HPST du 21 juillet 2009), mais également d'élaboration du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale ainsi que du Projet Régional de Santé adopté en décembre 2012, l'Agence Régionale de Santé a confié au CREAI Rhône-Alpes une mission de structuration d'une observation régionale médico-sociale conçue comme un volet de l'Observation en Santé de la région.

Des projets analogues sont en cours d'étude sur la région Auvergne.

Cette Observation est un outil commun et partagé d'observation et d'analyse pour les directions et services de l'ARS et les différents Conseils départementaux.

Dans ce cadre sont assurées la collecte, l'harmonisation et l'analyse de données pertinentes pour permettre :

- Une observation de la nature, du niveau et de l'évolution des besoins des personnes,
- Ainsi qu'une connaissance quantitative et qualitative de l'offre existante, sur lesquelles repose l'action sociale et médico-sociale telle que définie dans la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

Le volet Médico-Social de l'Observation en Santé constitue ainsi un outil d'aide à la décision et au pilotage des politiques publiques pour réduire les inégalités de santé tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées.

L'élaboration et l'adaptation des projets s'appuient au préalable sur la connaissance des besoins des populations sur un territoire ainsi que de leur évolution.

Les CREAI Auvergne et Rhône-Alpes ont par ailleurs développé des méthodologies pour l'évaluation des besoins et attentes des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales (analyse des situations de vie, recueil des attentes, enquêtes de satisfaction, entretiens, auditions...) permettant de définir les modalités d'accompagnement, de soutien ou d'aide les mieux adaptées à leur situation.

Les CREAI Auvergne et Rhône-Alpes peuvent ainsi se mettre à disposition des associations, des établissements et services ou de groupements d'établissements ou services, pour réaliser des études de population sur un territoire donné, dans le cadre de la révision de projets d'établissement ou de service ou de réponse à des appels à projet.

VOTRE CONTACT

Laurence BESSON
Référente observation régionale
l.besson@creai-ra.org

Évaluation des situations

La pertinence et la qualité des réponses sociales et médico-sociales sont intimement liées à la qualité de l'évaluation des situations de vie des personnes, au rôle actif des personnes dans l'évaluation elle-même.

Dans le champ de la protection de l'enfance : un outil d'évaluation diagnostique des situations de vie des enfants et de leur famille.

La construction puis la validation scientifique de cet outil destiné aux professionnels, pour l'évaluation initiale et régulière et l'ajustement de projet, se sont inscrites dans le cadre d'un programme de recherche action soutenu par l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger), en partenariat avec quatre Conseils Départementaux. Sa diffusion est actuellement en cours dans différents départements, accompagnée d'actions de formation à destination des professionnels.

Dans le champ de la grande dépendance : un outil d'évaluation des capacités des enfants dans le cadre d'un travail sur la scolarisation.

Réalisé par un groupe de travail issu de la commission régionale Handicap et Scolarité installée et animée par le CREAI Rhône-Alpes, cet outil vise à proposer un repère aux professionnels des équipes pluridisciplinaires pour observer les capacités des enfants et faciliter l'accès aux apprentissages. L'objectif est de rechercher et promouvoir les conditions permettant d'envisager la scolarisation des enfants très dépendants. Il est actuellement expérimenté par des équipes.

Un outil diagnostique des stratégies familiales d'ajustement aux situations handicapantes.

Les parents des enfants vivant une situation de grande dépendance développent leurs compétences pour faire face aux contraintes liées à la situation de handicap. Ils mettent en œuvre une stratégie qui se réfère a leur manière de se représenter comme acteurs de l'ensemble de ressources (objets, attitudes, personnes...). L'articulation des interventions professionnelles aux stratégies développées par les parents est essentielle, faute de quoi, les professionnels participent à l'adversité et se condamnent à l'inefficacité.

L'enjeu est de donner aux professionnels et aux parents eux-mêmes les moyens d'identifier la démarche de ceux-ci ainsi que leurs besoins afin que les parents sollicitent (et/ou que leur soient proposées) des actions ciblées, adaptées à l'évolution de leur situation et à celle de leur enfant. Cet outil issu d'une recherche conduite par le CREAI Rhône-Alpes il y a quelques années y participe.

Le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes vous proposent ces différents outils et peuvent également apporter leur expertise pour la création d'outils d'évaluations de situations de vie, adaptés à des situations de handicaps spécifiques.

VOTRE CONTACT

Eliane CORBET
Directrice déléguée au relations institutionnelles et au développement
e.corbet@creai-ra.org

DIAGNOSTIC ET RESTRUCTURATION DE L'OFFRE

Élaborer et conduire un projet de réorganisation des services et dispositifs sociaux et médico-sociaux

L'évolution des territoires et de la demande, le constat des limites des réponses existantes ouvrent périodiquement des perspectives de révision de l'offre.

En parallèle, les limites de l'organisation classique des dispositifs peuvent entraîner un processus de révision de la gouvernance et de la gestion.

Se saisir de ces évolutions et conduire un projet de réorganisation sont des choix stratégiques majeurs pour les établissements, les gestionnaires et les pouvoirs publics. Mais si ces démarches présentent une forte plus-value, elles ont aussi un fort impact en termes de changement et de moyens (organisationnel, financier, RH).

En réponse à ces enjeux, le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes proposent un accompagnement basé sur :

Un processus méthodologique

- Une phase de construction concertée et systémique des perspectives
- Une phase de formalisation d'un scénario cible combinant réalisme et innovation
- Une phase d'étude de faisabilité et d'impact organisationnel, RH et financier
- L'étude de mise en œuvre : conditions de passage de l'existant ou schéma projeté

Des principes d'intervention

- Une approche systémique des enjeux, stratégies et expertises
- De l'évaluation des risques et opportunités aux préconisations opérationnelles
- L'intégration des interventions dans des logiques d'appui au changement

Des domaines d'intervention croisés

- Réorganisation de l'offre de service (nouveaux services, mutualisation, coopérations)
- Réorganisation des dispositifs (réorganisation matricielle, sièges, organisation par pôles)
- Fonctionnement des ESMS (structurer les processus clés au service de la qualité)
- Projets de développement (projet de reprise, de fusion, de groupement)

Des compétences techniques associées

- Le Groupe ACTI conseil : analyse et programmation financière ; amélioration des performances des organisations ; outils de contrôle interne et de contrôle de gestion
- Le Cabinet Renaud Avocats : aspects sociaux du fonctionnement courant et de la réorganisation des ESMS (statuts collectifs, représentation du personnel, temps de travail)
- L'IFROSS, université Lyon 3 : droit et management des organisations sanitaires et médico-sociales.

Conduire **une démarche d'analyse organisationnelle et fonctionnelle** d'un établissement ou service

Les ambitions pour une qualité de service, l'intégration de processus partagés de travail, l'utilisation efficiente des moyens et la qualité de vie au travail sont communes à toutes les organisations sociales et médico-sociales.

A contrario, les alertes quant au fonctionnement des organisations apparaissent à la lumière de certains "symptômes" : plaintes des usagers, absentéisme, diminution de l'activité, perte de repères sur le projet d'accompagnement etc...

La démarche d'analyse proposée par le CREAI vise à identifier les zones de risques en lien avec l'organisation et à créer les conditions pour atteindre ou rétablir ces critères de qualité.

En fonction du contexte, la démarche se réfère aux dimensions suivantes :

Organisation des services, fonctionnement de la structure

- L'organisation du travail et l'affectation des moyens au regard du projet
- Les modalités de pilotage de la structure et de management des équipes
- Le travail d'équipe et les modalités de mobilisation et de coordination
- Le respect des dispositions réglementées ou recommandées

Mise en œuvre des accompagnements

- L'organisation de l'activité
- Supports et les processus de l'accompagnement
- Les pratiques professionnelles d'accompagnement et de soins
- Les modalités de prévention et de traitement des risques

Climat social de l'établissement

- Lien à l'activité professionnelle exercée
- Soutien social, relation de travail et lien managérial
- Lien à l'emploi, sens donné au travail et environnement socio-économique
- Prévention des risques psychosociaux

La méthodologie articule

- Construction du projet d'analyse
- Collecte, production et analyse des données quantitatives, qualitatives, documentaires
- Concertation interne sur les résultats, les causes, le niveau d'alerte
- Identification des décisions à prendre
- Formalisation d'un plan de mise en œuvre.

VOTRE CONTACT

Sophie LETURGEON
Directrice CREAI Auvergne
s.leturgeon@creai-auvergne.org

FORMATIONS

OFFRE DE FORMATION

Notre offre de formation est conçue selon trois angles d'approche, tenant compte des différents niveaux de préoccupation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ces trois approches, complémentaires et interdépendantes, sont réparties, dans la présentation qui suit, en deux grands "pôles" :

- Un pôle "Gouvernance, pilotage de la performance et management des ESMS",
- Un pôle "Étayage des pratiques d'accompagnement social et médico-social", qui comprend :
  - Les dispositifs institutionnels, outils, modalités d'exercice professionnel spécifiques,
  - L'accompagnement de publics spécifiques,
  - L'accompagnement de situations spécifiques,
  - Le champ de la protection de l'enfance,
  - La formation à dominante juridique.

Compte tenu du champ d'intervention du CREAI Rhône-Alpes et de celui d'Auvergne, nos formations sont conçues et/ou adaptables pour tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans les domaines du handicap et de la gérontologie, ainsi que des difficultés sociales et de la protection de l'enfance. Dans ce dernier domaine, une offre de formation spécifique est en outre proposée (dans le pôle "étayage des pratiques d'accompagnement"), compte tenu de l'actualité des enjeux et des récents travaux conduits par le CREAI Rhône-Alpes avec le soutien de l'ONED.

Selon leur contenu et leur format, nos formations peuvent s'adresser aux professionnels des équipes pluridisciplinaires, professionnels des équipes de direction et d'encadrement (cadres de direction, cadres intermédiaires, fonctions ressources - responsables qualité), aux membres des instances représentatives du personnel, mais également aux usagers des établissements et services, à leurs familles, ainsi qu'aux professionnels des sièges ou aux administrateurs des associations.

Des projets de formation et d'apports méthodologiques peuvent se faire "sur mesure" à la demande des cadres dirigeants et des équipes en fonction de leurs besoins spécifiques sur les deux territoires régionaux.

	COORDINATIONS	SECRÉTARIAT
AUVERGNE	***Sophie LETURGEON***, directrice *s.leturgeon@creai-auvergne.org* **04 73 90 60 60**	***Nathalie BATTUT*** *n.battut@creai-auvergne.org* **04 73 90 60 60**
RHÔNE-ALPES	***Patrick PELÈGE***, sociologue, chef de service étayage des pratiques professionnelles et valorisation *p.pelege@creai-ra.org* **04 72 77 60 60**	***Christelle LEBON*** *c.lebon@creai-ra.org* **04 72 77 76 22**

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : quelle appropriation pour les différents acteurs ?

L'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM), la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'autres organismes diffusent depuis quelques années de nombreuses recommandations de bonnes pratiques.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) font désormais partie intégrante du paysage social et médico-social.

Comment sont-elles élaborées ? Ont-elles une valeur réglementaire ? Quelle est leur portée normative ? Comment les utiliser en fonction de son statut (usagers, familles, administrateurs, professionnels des établissements ou services, agents des Administrations...) ?

Pour répondre à ces questions, le CREAI propose une formation qui sera adaptée en fonction du statut des participants (usagers, professionnels...) et du secteur les concernant (choix des recommandations à explorer).

Public

- Équipes
- Encadrants
- Dirigeants d'organismes gestionnaires
- Représentants d'usagers

Objectifs

- Connaître les recommandations de son secteur d'activité et leur source
- Saisir les modalités d'élaboration de ces recommandations et leur rôle
- Savoir les utiliser dans la pratique quotidienne, dans les évaluations de la qualité, dans l'élaboration des projets

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail sur une sélection de recommandations

Durée indicative

1 à 3 jours

Contenu

- De la découverte des RBPP....
  - Les diverses sources de recommandations de bonnes pratiques (ANESM, HAS,...)
  - Méthode d'élaboration des recommandations de bonnes pratiques
  - Rétrospective des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées ou en voie de l'être
  - La question de leur rôle et statut (nature de la norme, degré d'opposabilité)
  - Les appréhensions et difficultés des professionnels pour utiliser les RBPP
  - Visite guidée des recommandations sélectionnées en fonction des participants : enjeux, objectifs, contenu et synthèse
- ... à leur utilisation dans la structure
  - Modalités de diffusion des RBPP au sein de son établissement/service
  - Facteurs de réussite pour intégrer les RBPP dans les réflexions individuelles et collectives
  - À partir d'une sélection de RBPP, diagnostic des pratiques actuelles au regard des recommandations et identification d'améliorations envisagées.

Travailler en mode projet dans le secteur ESMS

La gestion de projet s'impose dans les structures de toutes tailles comme un mode d'organisation particulièrement efficace.
Les établissements et services sociaux et médico-sociaux ne font pas exception à l'omniprésence et au foisonnement des projets.
Projet de restructuration, projet d'établissement, appel à projets, projet éducatif, projet personnalisé...
Petits et grands projets cohabitent, mais tous nécessitent de disposer d'une méthodologie rigoureuse, transposable et modulable selon leur nature et les objectifs visés.
Le travail en mode projet réinterroge les organisations, la flexibilité, les répartitions du travail. Il questionne la plasticité des établissements et services, leur adaptabilité et la capacité des acteurs à travailler ensemble.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Professionnels amenés à travailler en mode projet

Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux d'une démarche projet
- Connaître les outils à l'appui de la gestion de projet
- Appréhender la gestion des risques autour d'un projet
- Savoir animer une démarche projet

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation d'outils de gestion et d'animation de démarche projet
- Mise en situation

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Le projet, système complexe
- Les différents types de projets, la variété des modèles organisationnels
- Les acteurs de la démarche projet
- Le projet et les besoins des parties prenantes (internes et externes)
- Les différentes phases du management d'un projet : cadrage, élaboration du cahier des charges, analyse des coûts et des risques, planifications mises en œuvre, clôture, évaluation...
- Les outils disponibles et leur utilisation au quotidien : outils de planification, de recherche d'information, de pilotage, de contrôle, de reporting...
- Manager et animer une équipe projet :
  - Former une équipe projet pertinente
  - Travailler en interdisciplinarité, travailler en partenariat, et en réseau gérer les conflits, arbitrer
  - Animer l'équipe projet, favoriser les échanges , gérer les conflits, arbitrer
  - Communiquer autour du projet.

Savoir répondre à un appel à projet

La loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" (HPST) réforme la procédure d'autorisation en généralisant le recours à la procédure d'appels à projets pour la création, la transformation et l'extension de la capacité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La rédaction d'une réponse pertinente nécessite une méthodologie rigoureuse devant permettre au commanditaire de trouver facilement l'ensemble des informations utiles à la prise de décision.

Public

- Directeurs généraux
- Directeurs
- Chefs de service

Objectifs

- Maîtriser le contexte législatif et réglementaire en lien avec la procédure d'appel à projet
- Connaître les différentes étapes d'une réponse à un appel à projet
- Appréhender les contenus attendus d'une réponse à un appel à projet

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Illustrations par des exemples de réponses à des appels à projets

Durée indicative

1 jour

Contenu

- Les dispositions prévues par la loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" et leurs implications
- Le positionnement des acteurs institutionnels dans la nouvelle donne sociale et médico-sociale
- Les impacts des réformes en cours sur la qualité du service rendu aux usagers : quelles garanties ? Quels risques ?
- Quelle capacité d'innovation pour les acteurs ?
- Cadrage quantitatif et qualitatif : l'étude de besoins sur un territoire
- L'inscription de la réponse dans les orientations des politiques publiques
- Identifier les ressources sur un territoire, renforcer/créer les partenariats et coopérations pertinents
- Décrire les prestations et activités à mettre en œuvre
- Déterminer des objectifs de qualité en lien avec les recommandations disponibles, décrire les effets attendus et penser les modalités d'évaluation du dispositif
- Aspect financier, étude d'impact, ressources humaines...

Construire et formaliser son projet associatif et stratégique

Dans un environnement en forte mutation (désinstitutionnalisation, évolution des publics accueillis, CPOM, travail en réseau, nouvelle gouvernance, appels à projet, dispositifs intégrés...), le projet de l'organisme gestionnaire constitue un outil essentiel de positionnement et de dynamique associative. Afin de répondre aux nouveaux enjeux du secteur social et médico-social en lien avec les rapports nationaux (Rapport VACHEY-JEANNET, Rapport PIVETEAU, Rapport JACOB...), il importe aujourd'hui de repenser le projet dans une triple dimension : éthique, stratégique et organisationnelle.

Dans le cadre d'une démarche participative, la formation action vise à travailler autour des questionnements suivants :

- Comment construire un projet qui constitue une véritable référence interne pour l'action des bénévoles, des professionnels et pour les usagers des structures ?
- Comment le rendre évaluable et évolutif ?
- Comment concevoir un support attractif et efficace de communication interne et externe ?

Public

- Dirigeants bénévoles et salariés d'organismes gestionnaires
- Directeurs d'activités, territoriaux et de structures
- Professionnels
- Représentants d'usagers

Objectifs

- Identifier et partager les fondements et les caractéristiques d'un projet associatif et stratégique
- S'approprier et mettre en œuvre une méthodologie intégralement participative d'élaboration de projet
- Savoir construire une vision, des priorités et des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs de la vie associative ainsi que par les professionnels
- Maîtriser les principes de l'analyse stratégique à l'origine des objectifs et du déploiement stratégiques du projet associatif
- Savoir définir les modalités de rédaction, de diffusion et d'actualisation du projet
- Savoir élaborer un projet associatif qui soit un outil de communication efficace aussi bien en interne que dans les relations avec les différents partenaires et financeurs

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Analyse collective du projet existant ou d'autres documents
- Mise en place d'une méthodologie de travail participative pour produire le projet

Durée indicative

3 à 5 jours

Contenu

- Repères sur les fondements et les caractéristiques du projet associatif et stratégique
- Destinataires et utilité du projet de l'organisme gestionnaire : un projet, pour qui ? Pour quoi ?
- Appréhender les principaux points d'évolution de l'environnement social et médico-social d'un point de vue socioculturel et règlementaire : les questions de la maltraitance, de la bientraitance et de la qualité de vie, la notion de "bonnes pratiques professionnelles", l'usager co-auteur de son parcours, les risques psychosociaux, le travail en réseau, la responsabilité sociétale et environnementale de l'organisme gestionnaire...
- Pour une construction participative du projet de l'organisme gestionnaire :
  - L'implication des différents acteurs : les instances à mettre en place en interne (comité de pilotage, groupes de travail), leur composition, leur rôle et leur organisation
  - Les méthodes d'animation du processus participatif, et de contrôle de la production
  - La détermination du positionnement éthique de l'organisme gestionnaire : valeurs, principes d'action communs aux différentes structures...
  - L'analyse stratégique de l'action associative : enjeux d'une stratégie associative dans le secteur médico-social, positionnement et orientations stratégiques de l'organisme au regard des besoins des usagers, de son histoire, et des évolutions du paysage social et médico-social
  - L'interrogation de son organisation, son fonctionnement et ses moyens au regard des orientations retenues (forces, faiblesses)
  - L'élaboration d'un plan d'action partagé : Identification et hiérarchisation des axes de progrès à court et moyen termes et leurs déclinaisons en "fiches action"
- De la rédaction du projet à l'élaboration d'une stratégie de communication
  - Mode d'emploi pour guider la rédaction du projet comme support de communication interne et externe
  - La structuration du projet, miroir de la dynamique associative : transformer une stratégie de projet en une stratégie de communication
  - Le suivi et l'évaluation du projet de l'organisme gestionnaire et son mode d'actualisation.

Élaborer un projet d'établissement ou de service : stratégie, cœur de métier et modes opératoires

Le projet d'établissement répond à l'ambition d'utilité sociale et aux dispositions requises pour des prestations de qualité au service des personnes vulnérables.

Les innovations et projections à moyen terme en constituent une des dynamiques au regard des évolutions des besoins et attentes du public, de la cohérence et de l'efficience de l'organisation et des moyens, de l'articulation avec les ressources du territoire.

Dynamique partagée, le projet engage les équipes dans une logique de réflexion/action en lien avec la stratégie, le pilotage et le management de l'établissement.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Professionnels engagés dans une démarche de rédaction de projet d'établissement ou de service

Objectifs

- Appréhender les différentes dimensions du projet d'établissement
- Organiser une démarche participative d'élaboration du projet d'établissement en articulant pilotage de la démarche, implication des usagers et implication des équipes
- Identifier et partager les objectifs et les modes opératoires du projet
- Décliner les objectifs du projet selon des prestations décrites et organisées
- Engager le changement interne au regard des orientations du projet

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation d'une trame type
- Exemples de contenus de rédaction, analyse

Durée indicative

Nous consulter

Contenu

- Les déterminants du projet d'établissement :
  - Le cadre de mise en œuvre du projet (textes, schéma, CPOM, projet du gestionnaire)
  - Le bilan de l'activité de l'établissement sur 3 ans, continuité, risques et perspectives
  - L'adéquation ou les évolutions des objectifs du projet au regard des besoins du public
  - L'environnement et ses effets (ressources, complémentarités) sur le projet
- Le projet social et médico-social :
  - La construction d'un projet d'accompagnement au regard des besoins et attentes du public
  - La déclinaison des objectifs d'accompagnement selon des prestations décrites et organisées
  - Les droits des usagers et la sécurité : points clés de leur application au quotidien au regard du public
  - Les références professionnelles et éthiques de l'accompagnement
- Le projet organisationnel et fonctionnel :
  - L'organisation du travail et l'affectation des moyens au regard du projet
  - Les modalités de pilotage de la structure et de management des équipes
  - Le travail d'équipe et les modalités de mobilisation et de coordination
  - Le respect des dispositions législatives, réglementaires ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
  - Le repérage et la mise en œuvre participative des changements à court terme
  - La programmation et le pilotage d'un plan de mise en œuvre du projet à moyen terme
  - Les indicateurs de suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet.

En option : *les CREAI proposent un module d'appui à l'écriture du projet d'établissement (nous consulter).*

Savoir travailler en partenariat et nouer des partenariats

Le projet d'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et les logiques de désinstitutionnalisation induisent pour les ESMS un apprentissage du travail en coopération, en partenariats, en réseaux.

Ces évolutions marquent un changement de culture et de modèle d'action auquel il est assez facile de se référer en théorie.

Mais la mise en pratique pose tout un ensemble de difficultés liées par exemple au fait que la construction de projets partenariaux n'est pas le cœur de métier de la plupart des acteurs et que le travail en commun ne s'improvise pas et requiert des repères et des règles.

Public

- Directions
- Chefs de service professionnels amenés à travailler en partenariat et en réseau

Objectifs

- Comprendre les enjeux, contraintes et opportunités de tout partenariat
- Acquérir le positionnement, les méthodes et bonnes pratiques liées au travail en partenariat

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques
- Alternance d'échanges autour de cas pratiques et élaborations partagées

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Le contexte général :
  - La complexification et la superposition des besoins et attentes des usagers
  - La logique de désinstitutionnalisation et la mutation des modes d'action et d'accompagnement
  - Définitions : partenariats, réseaux, coopération, collaboration, ouverture sur l'environnement
- Les enjeux des partenariats dans ce contexte :
  - Co-construction des réponses (considérée préférable à la réponse individuelle)
  - Accompagnement partagé (mieux adapté aux situations de vie des personnes)
  - Décentrage institutionnel (la personne au centre, la réponse s'adapte)
  - Révision des repères organisationnels (pôles, dispositifs, plates-formes)
- Initier et faire vivre un partenariat :
  - Définir le cadre interne de gestion des partenariats
  - Délégation et responsabilités dans le cadre du partenariat
  - Les outils et supports de gestion des partenariats
  - Solliciter et structurer un partenariat
  - Les grands équilibres liés à tout partenariat (ce que chacun doit à l'autre)
  - Posture professionnelle et équilibre structure d'appartenance/réseau partenariale
- Le partenariat est un projet : participer à un partenariat en mode projet
  - Identifier les objectifs
  - Créer un cadre de travail commun
  - Conventionner, contractualiser
  - Animer et réguler le partenariat
  - Évaluer et redéfinir le partenariat.

Élaborer et utiliser des indicateurs en vue d'améliorer la qualité des accompagnements délivrés en ESMS

La lecture des rapports d'évaluation interne et externe montre les difficultés rencontrées par les acteurs du secteur social et médico-social pour évaluer finement le niveau de qualité des prestations, mesurer la qualité des accompagnements et réinterroger leur pertinence.

Plusieurs questions viennent à se poser. Comment mesurer les impacts de la démarche qualité et du projet d'établissement plus généralement ? Comment construire des indicateurs pertinents pour piloter l'organisation, ses activités, ses projets, ses équipes ?

En sus d'une description fine des activités, il est aujourd'hui indispensable de disposer de données chiffrées participant à cette analyse. Ces données devront par la suite être interprétées, contextualisées au regard des spécificités de l'ESMS ainsi que de la population accueillie.

Une fois les préjugés liés à la mesure qualitative, quantitative et financière de l'accompagnement dépassés, nous vous proposons de construire un tableau de bord basé sur la cartographie de vos processus d'accompagnement, composé d'indicateurs pertinents pour votre pilotage.

Cette démarche devrait œuvrer, à terme, en faveur d'une évaluation fine des effets de l'action sur la personne accueillie.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Responsables qualité

Objectifs

- Comprendre le contexte et les enjeux de la construction d'indicateurs de qualité au sein du secteur social et médico-social
- Appréhender la méthodologie de construction d'un tableau de bord pour alimenter un tableau de bord efficace, permettant de prendre des décisions
- Être en capacité de déterminer des indicateurs de qualité de l'accompagnement au regard des finalités de l'action sociale et médico-sociale
- Savoir allier indicateurs quantitatifs, qualitatifs et financiers
- Exploiter les données produites par l'établissement ou le service, construire un tableau de bord participant au pilotage de l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement délivré aux personnes accueillies

Méthodologie

- Apports méthodologiques articulés à la construction du tableau de bord de chaque participant
- Étude de cas concrets et exemples de construction d'indicateurs et tableaux de bord au regard d'extraits de recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Discussions autour des expériences de chacun en matière de tableaux de bord et d'indicateurs

Durée indicative

4 jours (2*2 jours)

Contenu

- Préambule : la question de la performance et de sa mesure dans le secteur social et médico-social. Les objectifs du tableau de bord et de ses indicateurs dans un établissement ou service social ou médico-social :
  - Piloter la stratégie de l'établissement (projet d'établissement, démarche qualité politique de développement durable, etc...)
  - Améliorer l'accompagnement des personnes accueillies (en intégrant les projets personnalisés et l'évaluation de leurs impacts, mais également les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et de la HAS)
  - Améliorer l'organisation du travail des personnels grâce à une prise de décision adaptée et rapide (remise en question ou poursuite des projets individualisés, choix d'investissements, etc...)
  - Communiquer avec le personnel, les résidents, les familles et les autorités de tarification grâce aux indicateurs et au tableau de bord
- Lire les informations et prendre des décisions en fonction du contexte de l'établissement ou du service et des personnes accueillies :
  - Identifier les différents tableaux de bord (les tableaux de bord de gestion, le BSC)
  - Cibler les processus clés de l'accompagnement, acquérir les notions de base permettant de procéder à une cartographie des processus pour choisir les indicateurs
  - Définir les objectifs de qualité au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM et de la HAS
  - Articuler différents indicateurs (qualitatifs, quantitatifs, financiers de courts, moyens et longs termes ; permanents, ponctuels ; de moyens, de résultats)
  - Créer des indicateurs financiers pour mesurer les impacts de la démarche qualité
  - Faire vivre les indicateurs (les règles de construction, d'utilisation, de toilettage)
- Les conditions de succès de l'implantation d'un tableau de bord à l'ère du numérique dans le secteur social et médico-social
  - Impliquer les équipes dans la construction et l'alimentation du tableau de bord : confiance, autonomie et responsabilisation accrues
  - Passer du management participatif au management collaboratif
  - Créer une organisation agile et apprenante
  - Manager les connaissances.

En partenariat avec l'Université Claude Bernard LYON 1
Laboratoire SAFEA

Réaliser l'évaluation interne et mettre en œuvre un dispositif interne d'amélioration continue de la qualité

Évaluation interne et démarche qualité engagent l'établissement à améliorer le service rendu, l'organisation de la structure qui délivre ce service et la relation d'accompagnement.

C'est un processus collectif dynamique où les professionnels, les utilisateurs, les partenaires partagent leurs critères pour une réponse de qualité optimale selon les parties prenantes, au regard des exigences, des recommandations, du contexte.

Le dispositif d'amélioration de la qualité n'est pas une fin en soi, mais un support intégré de réflexion interne et d'amélioration des réponses aux besoins et attentes du public.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Responsables qualité
- Professionnels amenés à participer à la démarche d'évaluation interne

Objectifs

- Accroître les compétences des professionnels relatives à la dimension théorique et méthodologique de l'évaluation ainsi que de la démarche qualité
- Développer les capacités des professionnels à mettre en œuvre l'évaluation interne et la démarche qualité

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation de référentiels existants et d'adaptations
- Présentation de supports (trame de rapport d'évaluation interne, cahier des charges d'évaluation externe)
- Étude des contenus de l'outil ALICE (réalisé par le CREAI Aquitaine à partir des travaux du CCECQA pour le compte de l'ARS Aquitaine)

Durée indicative

Nous consulter

Contenu

- Les déterminants de l'évaluation et de la qualité :
  - Les repères législatifs et réglementaires
  - Resituer les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM
  - Le cadre théorique, méthodologique
  - Les notions et repères clés de l'évaluation interne
  - Le projet d'établissement au cœur de l'évaluation
- La méthodologie de l'évaluation et de la qualité :
  - L'organisation et le pilotage de l'évaluation
  - Le référentiel d'évaluation interne (construction, adaptation)
  - La méthodologie du diagnostic d'évaluation
  - La réalisation de l'évaluation interne par les équipes
  - L'intégration des usagers et des partenaires à l'évaluation
- La définition d'un dispositif d'amélioration continue de la qualité :
  - La formalisation d'un plan d'amélioration de la qualité
  - La définition d'un dispositif interne d'amélioration continue de la qualité
  - Le pilotage et le management du dispositif d'amélioration de la qualité
  - L'évaluation des résultats et l'actualisation du plan d'amélioration
- Se préparer à l'évaluation externe :
  - Le cadre législatif et réglementaire du renouvellement des autorisations
  - L'évaluation comme dialogue de gestion et moteur auxiliaire du projet
  - La rédaction du cahier des charges et la sélection de son évaluateur externe
  - La co-construction du dialogue évaluatif avec l'évaluateur externe
  - L'articulation de l'évaluation externe avec la politique institutionnelle et la démarche qualité.

En option : *les CREAI proposent un module d'appui à l'écriture du rapport d'évaluation (nous consulter).*

Fiches de postes et entretiens annuels d'évaluation : des outils au service du management des ressources humaines

Dans un contexte où l'organisation du travail devient un levier essentiel pour améliorer les pratiques.

Cette formation :
- participe à la compréhension des processus réels de travail
- appréhende les fiches de poste et entretiens annuels d'évaluation comme outils de progrès pour l'établissement et ses collaborateurs.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Responsables des ressources humaines

Objectifs

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire lié aux fiches de poste et plus généralement au développement des compétences
- Comprendre la place de la fiche de poste dans l'organisation du travail et dans le développement d'une politique de GRH
- Se doter d'outils permettant la construction de fiches de poste propres à votre structure et leur actualisation selon les évolutions
- Être capable de mener des entretiens annuels d'évaluation pour en faire un outil de progrès pour l'établissement et les collaborateurs ; organiser leur suivi

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation d'exemples de fiches de poste
- Présentation de trames d'entretien annuel

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les fiches de poste et le développement des compétences
- Le vocabulaire lié aux fiches de poste : missions, activités, tâches...
- La construction des fiches de poste et leur actualisation (méthode, articulation avec les autres outils institutionnels),
- Les objectifs de l'entretien annuel d'évaluation : définition, finalité, spécificités, contraintes et freins
- La notion d'objectifs : définition, nature et hiérarchisation des objectifs, l'évaluation de l'atteinte des objectifs
- La préparation de l'entretien : les différentes grilles d'entretien
- La préparation de la rencontre
- Le déroulement de l'entretien : animer l'entretien, introduire l'entretien et clarifier les objectifs, analyser les objectifs, les résultats et leurs atteintes, conclure l'entretien et préparer le suivi
- Assurer le suivi de l'entretien.

Identifier, analyser et prévenir les risques psychosociaux ; promouvoir la qualité de vie au travail au sein du secteur social et médico-social

Cette formation permet d'appréhender la thématique des risques psychosociaux (enjeux, responsabilités...) mais également de faire le lien avec sa pratique : quelles modalités de diagnostic du climat psychosocial ?

Quels outils de prévention des risques ?

Quelles actions possibles ?

Il s'agira également de faire le lien entre prévention des risques psychosociaux, prévention de la maltraitance, promotion de la qualité de vie au travail et promotion de la bientraitance en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

Public

- Directeurs généraux
- Directeurs
- Chefs de service
- Responsables des ressources humaines
- Membres des instances représentatives du personnel
- Professionnels en charge d'une démarche de prévention des risques psychosociaux

Objectifs

- Se doter d'une définition commune des termes et concepts se rapportant aux risques psychosociaux
- S'approprier le cadre législatif et réglementaire liés aux risques psychosociaux
- Appréhender les enjeux de la prévention des risques psychosociaux
- Être en capacité d'identifier les indicateurs disponibles permettant de mesurer le climat psychosocial
- Savoir déterminer les facteurs de risques propres à sa structure et construire des leviers d'action spécifiques quant à la prévention et au traitement des risques psychosociaux
- Passer d'une démarche de prévention des risques psychosociaux à une démarche de promotion de la qualité de vie au travail
- Faire le lien avec l'identification et la prévention des risques de maltraitance ainsi que la promotion de la bientraitance

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation d'outils permettant d'identifier, d'analyser et de prévenir les risques psychosociaux
- Présentation d'un modèle de plan d'action
- Mise en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Définition des risques psychosociaux ; le vocabulaire lié aux risques psychosociaux : usure professionnelle, stress, burnout...
- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les risques psychosociaux
  Etat de la jurisprudence disponible
- Les impacts possibles de la non prise en compte des risques psychosociaux
  La perte de sens
- Prévention des risques de maltraitance
- Les spécificités de la relation d'aide
- Les indicateurs permettant la mesure du climat psychosocial
- Les dispositifs de veille, de prévention et de traitement des risques psychosociaux
- Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- La qualité de vie au travail : de quoi parle-t-on ? Est-ce possible ?

Développer l'autocontrôle pour se préparer au contrôle

L'IGAS a publié en novembre 2014 un Guide méthodologique pour la construction d'un contrôle d'une structure sociale ou médico-sociale élaboré en collaboration avec la Direction générale de la Cohésion Sociale par Dominique TRICARD et Joëlle VOISIN.

Rendu public par l'IGAS, ce Guide constitue un outil très utile aux dirigeants du secteur. Il permet en effet de passer en revue tout le fonctionnement d'une structure, et donc de vérifier aisément non seulement la conformité aux textes, mais il propose aussi une "carte des fonctions", sur laquelle s'appuie actuellement la mission de réforme de la tarification (mission SERAFIN-PH) pour construire une nomenclature des prestations sociales et médico-sociales. Les thèmes de contrôle, et les diverses questions afférentes, sont organisés selon cette cartographie.

Il s'agit donc d'un outil complet, permettant de se préparer facilement à un contrôle d'une autorité, mais aussi, de manière préventive, d'explorer l'ensemble des risques que les dirigeants doivent connaître et maîtriser.

Public

- Directeurs généraux
- Directeurs
- Chefs de service
- Responsables Qualité et Gestion des risques

Objectifs

- Comprendre et maîtriser l'ensemble des composantes du fonctionnement d'une structure sociale et médico-sociale
- Développer une culture positive du contrôle auprès des équipes
- Savoir structurer une démarche globale de gestion des risques

Méthodologie

- Description de la structure du Guide
- Les différentes possibilités d'utilisation, et construction d'outils adaptés

Durée indicative

1 à 2 jours

Contenu

- Le contrôle : les postures d'accompagnement, d'appui et d'inspection
- Le contrôle et les autres démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge
- Les conséquences du contrôle, notamment en matière d'autorisation
- Les liens entre contrôle, certification, évaluation interne et externe, et contractualisation
- Les différentes fonctions d'une structure et la typologie des prestations
- Les liens entre le Guide et les référentiels disponibles de l'ANAP, et les recommandations de l'ANESM
- L'utilisation du Guide dans le cadre d'un CPOM.

Mettre en place un dispositif institutionnel d'analyse, de traitement et de prévention des maltraitances et de promotion de la bientraitance

La prévention et le traitement des maltraitances nécessitent des apports théoriques et des méthodologies de mise en œuvre d'outils pérennes qui permettent :
- D'identifier et d'analyser les situations
- De les prévenir
- De les traiter dans le respect des acteurs concernés.

Plus largement, la promotion de la bientraitance a fait l'objet d'une recommandation-cadre de l'ANESM et tend à impliquer tous les niveaux d'organisation et de pratiques de l'établissement ou du service faisant de ce fait partie intégrante de la qualité.

Public

- Directeurs
- Chefs de service
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Identifier les sources de la maltraitance
- Appréhender les aspects juridiques de la maltraitance
- Améliorer le repérage des situations à risque de maltraitance et adapter les attitudes professionnelles face à ces risques
- Mettre en place un dispositif de traitement des maltraitances et de promotion de la bientraitance

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et de débats avec les participants
- Études de cas concrets, identification collective des principales problématiques rencontrées par les agents
- Présentation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM en lien avec la thématique.
- Présentation et appropriation d'outils CREAI, projection d'extraits de films à titre d'illustrations

Durée indicative

3 jours

Contenu

- Histoire et définitions des violences institutionnelles et maltraitances
- Le concept de bientraitance
- Sources sociales, institutionnelles et individuelles de la maltraitance
- Diversité des représentations sociales et intimes de ce qui "fait violence", les conséquences psychologiques et sociales de l'exposition à la violence
- La dimension systémique des sources de maltraitance et de violence
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM
- Les notions de responsabilité civile, pénale, administrative et professionnelle
- Les risques réglementés et non réglementés, l'obligation de moyens et de résultats
- Les modalités de signalement et savoir signaler à bon escient
- L'analyse des risques : concepts et méthodes
- Du repérage des événements "sentinelles" au recueil des événements indésirables : concepts, méthodes, outils et supports
- Les risques spécifiques à certaines populations accueillies, les risques spécifiques à certains modes d'accompagnement spécifiques.

Assurer la participation sociale des usagers et de leurs représentants en ESMS

Les récentes lois concernant le secteur social et médico-social renforcent le droit à la participation sociale et à la citoyenneté des personnes vulnérables. Toutefois, des difficultés, liées par exemple aux représentations de la personne vulnérable, subsistent dans la mise en œuvre de ce droit au quotidien.

Deux dimensions complémentaires (la participation sociale au sein de l'établissement ou du service, la participation sociale et la citoyenneté des usagers) sont proposées par le CREAI référées à des méthodes participatives.

Public

- Chefs de service
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Connaître les exigences réglementaires en matière de participation des usagers et de leurs représentants
- Comprendre les recommandations de l'ANESM et savoir les adapter au fonctionnement de son établissement ou service
- Définir les modalités techniques permettant de rendre effectif le droit à la participation sociale des usagers et de leurs représentants
- Améliorer sa pratique professionnelle afin de favoriser la mise en œuvre du droit à la participation au quotidien

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation de méthodes et supports facilitant la participation sociale des usagers ainsi que de leurs représentants

Durée indicative

1 jour

Contenu

- La participation sociale au sein de l'établissement ou du service :
  - Les contours du droit à la participation
  - Les différents niveaux de participation : communication, consultation, concertation, co-construction...
  - La participation dans les accompagnements individuels : l'admission/ l'accueil, la co-construction du projet personnalisé
  - La participation aux actions collectives
  - La participation au fonctionnement de l'établissement : projet d'établissement, évaluation interne...
  - La participation à la vie de la cité
  - Faciliter la mise en œuvre au quotidien du droit à la participation en adaptant ses pratiques aux caractéristiques des personnes accueillies (obstacles et facilitateurs)
  - Les supports de participation : le conseil de la vie sociale, les groupes d'expression, l'enquête de satisfaction, les groupes de parole...
- Faciliter les fonctions de représentations des usagers :
  - La participation sociale, la citoyenneté des usagers
  - Les représentations rattachées aux personnes vulnérables
  - Les obstacles et les facilitateurs à la participation sociale
  - L'identification des ressources de l'environnement et ses espaces de participation et de citoyenneté
  - Les étayages utiles et les accompagnements
  - L'empowerment et la pair-émulation
  - L'établissement comme espace social.

Introduction à la démarche éthique

Les professionnels de l'action sociale et médico-sociale font souvent face à des situations singulières dans lesquelles des normes entrent en conflit. Ces situations nécessitent de se donner un espace de réflexion s'appuyant sur la démarche éthique afin que les professionnels de l'accompagnement social et médico-social puissent redonner du sens à leurs pratiques dans un contexte où les repères changent, s'opposent parfois.

La réflexion éthique a notamment pour objectif de proposer des solutions institutionnelles respectueuses des usagers qui y sont accompagnés sous l'influence d'un cadre juridique toujours plus prégnant.

Public

- Les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Objectifs

- Proposer un cadre de réflexion, se donner des repères permettant de développer le questionnement éthique en institution sociale et médico-sociale
- S'approprier la méthode de la réflexion éthique

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Étude de cas pratiques

Durée indicative

1 jour

Contenu

- Définir les raisons qui poussent une institution à entrer dans la démarche éthique
- Définition des finalités de la démarche éthique
- Apprendre à définir la question à laquelle les professionnels doivent répondre
- Éclaircir le périmètre d'application de la norme juridique par la démarche éthique
- Développer un raisonnement éthique selon une proposition méthodologique.

Construire un outil d'évaluation des besoins, mettre en œuvre le bon niveau d'aide, adapter les prestations

Comme pour toute évaluation, l'évaluation des besoins de compensation nécessite le choix d'un référentiel.

Qu'il s'agisse du GEVA (guide d'évaluation multidimensionnelle des besoins de compensation de la personne handicapée), de la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources) ou encore de la grille MAP (Modèle d'Accompagnement Personnalisé – UNAPEI), il est indispensable d'en comprendre les fondements théoriques, mais aussi de se laisser la possibilité d'adapter les items aux caractéristiques des populations accueillies sans pour autant se départir de l'utilisation d'un langage commun aux acteurs du secteur.

Un tel outil d'évaluation participe à la création d'une représentation partagée (usager, équipe, proches aidants...) du niveau d'autonomie des personnes accompagnées puis à la détermination d'objectifs personnalisés ainsi que de prestations adaptées dans le cadre du projet personnalisé.

Cette formation développera plus particulièrement le GEVA et son utilisation dans le secteur du handicap et de la dépendance.

Public

- Chefs de service
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- S'approprier les principes de fonctionnement d'outils d'évaluation tels le GEVA ou la grille AGGIR, en comprendre les enjeux, approfondir les concepts liés à leur utilisation
- Appréhender les modalités pratiques des outils d'évaluation en établissement et service
- Comprendre les liens entre l'évaluation des besoins de compensation et la rédaction d'un projet personnalisé de qualité

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation d'exemples de fiches de poste
- Présentation de trames d'entretien annuel

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le GEVA
- Les enjeux liés à son utilisation en établissement et service
- Les concepts associés au GEVA
- Les contenus du guide, ses différents volets, son fonctionnement et ses modalités d'adaptation aux caractéristiques des personnes accueillies et aux spécificités de l'établissement ou du service
- Le projet personnalisé : attendus en termes de contenu, place de l'évaluation dans la démarche projet
- L'évaluation participative, le travail en interdisciplinarité
- Déterminer le juste niveau d'aide en s'appuyant sur l'évaluation
- Identifier les facilitateurs et les obstacles à la réalisation d'une activité
- Réinterroger la pertinence des prestations proposées par l'établissement (accompagnements individuels et collectifs) en s'appuyant sur une analyse croisée des différents projets personnalisés
- Le lien entre l'évaluation des besoins d'accompagnement, le projet personnalisé et les autres projets (projet d'établissement, de service).

Définir et animer un dispositif de travail par projets personnalisés

Le projet personnalisé est une garantie centrale de l'exercice effectif des droits des usagers et notamment de celui à des prestations de qualité.

Il constitue un outil de prévention des risques de maltraitance envers les personnes accueillies en établissement. Parallèlement, il permet aux professionnels de donner du sens et des objectifs à leur travail quotidien auprès des personnes accompagnées.

En outre, la mise en place d'un processus de travail par projets personnalisés de qualité répond à l'une des exigences de l'évaluation externe puisque l'organisme habilité devra "porter une appréciation sur les activités et la qualité des prestations au regard des droits des usagers et des conditions de réalisation du projet personnalisé".

Enfin, le projet élaboré pour chaque personne permet la mise en œuvre au quotidien du projet d'établissement.

L'étude transversale de l'ensemble des projets personnalisés doit permettre de faire évoluer les orientations du projet d'établissement pour une adaptation continue de l'accompagnement aux besoins et attentes des personnes accueillies.

Public

- Chefs de service
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire et les enjeux du travail par projets personnalisés
- Appréhender le processus et la dynamique de travail par projets personnalisés (construction, mise en œuvre, suivi et évaluation)
- Acquérir la méthodologie de rédaction des projets personnalisés

Méthodologie

- Présentation de la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM : "les attentes de la personne et le projet personnalisé"
- Apports théoriques et méthodologiques, étude de projets fournis par les participants ainsi que par l'intervenant
- Appropriation d'outils CREAI, rédaction de projets

Durée indicative

Nous consulter

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les enjeux autour de la notion de projets personnalisés
- Articuler le projet personnalisé aux autres outils (contrat de séjour, DIPC, projet de vie, projet d'établissement...)
- La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : "Les attentes de la personne et le projet personnalisé"
- Analyser les points forts et les points à améliorer des contenus des projets existant au sein de l'institution ainsi que du processus de travail
- Apprendre à "parler le même langage" :
  - Se construire des représentations communes autour de la notion de vulnérabilité, de handicap
  - Connaître les outils d'appui à l'évaluation des situations/adapter un outil d'évaluation des besoins de compensation au regard des caractéristiques de la population accueillie ainsi que des missions de l'institution
- Appréhender le processus de travail par projets personnalisés :
  - Repérer les phases clés du processus de travail par projets personnalisés
  - Permettre la pérennisation de la démarche par projets personnalisés par l'élaboration d'un processus propre à l'institution
  - Organiser les modalités d'association de l'usager, des représentants légaux et des partenaires à l'élaboration du projet
  - Les différents supports : le recueil des attentes, la trame du projet, l'outil de suivi...
  - Définir les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet.

La pratique des écrits professionnels en institution

La place et le rôle de l'écriture en travail social ne sont plus à démontrer.
"L'écriture doit être considérée comme partie intégrante des pratiques quotidiennes et comme susceptibles de les structurer, de les analyser et de leur donner du sens".
Pour autant, l'expérience montre que nombre de professionnels rencontrent des difficultés dans la production de leurs écrits.
Il importe ainsi d'apporter aux travailleurs sociaux des éléments de méthodes facilitant le travail d'écriture au quotidien.

Public

- Les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Objectifs

- Appréhender les règles juridiques propres aux écrits professionnels
- Mettre en perspective injonctions législatives et enjeux éthiques
- Savoir formaliser ses écrits au regard de la nature, de l'objet ainsi que du destinataire de l'écrit (sélectionner les informations pertinentes, structurer son écrit, le rendre accessible au destinataire...)
- S'approprier les nouvelles pratiques scripturales

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Échanges et débats autour d'écrits fournis par les participants et l'intervenant
- Présentation de la méthode "Facile à lire et à comprendre"

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Les enjeux juridiques et éthiques liés à la production d'écrits
- Recommandations de méthode pour l'élaboration et la formalisation de différents écrits : synthèse/bilan, signalement, projet personnalisé, rapport éducatif, dossier MDPH...
- Écrire pour être lu par l'usager (la méthode facile à lire et à comprendre)
- Les responsabilités.

Le secret professionnel et le partage d'informations

Les travailleurs sociaux, en raison de la complexité de leurs conditions d'intervention, des nécessités de travail en interdisciplinarité, en réseau ou en partenariat sont régulièrement confrontés à la question du secret professionnel.

Être soumis au secret professionnel confère à chaque travailleur social de grandes responsabilités : morale (engagement envers la personne), déontologique (engagement envers la personne et sa profession), professionnelle (passible de sanction disciplinaire), civile (passible de dommages et intérêts) et pénale (passible d'amende et emprisonnement).

L'utilisation courante de l'expression « secret partagé » trouble les repères des équipes et peut faciliter la mise en œuvre de pratiques que le droit n'autorise pas. Il s'agit de faire preuve de discernement au regard de la nature des informations, qui, partagées ou révélées, peuvent servir un accompagnement de qualité.

Public

- Les professionnels des établissements
- Services du secteur social et médico-social

Objectifs

- Permettre aux professionnels en situation d'écrire de se situer par rapport à la notion de secret professionnel
- Appréhender les conséquences du secret professionnel dans ses pratiques quotidiennes (orales et écrites)
- En déduire des recommandations de bonnes pratiques

Méthodologie

- Apports théoriques et juridiques
- Échanges et débats avec les participants
- Présentation de jurisprudences

Durée indicative

1 jour

Contenu

- Définitions :
  - Secret professionnel
  - Obligation de discrétion
  - Devoir de réserve
- Les règles relatives au secret professionnel et au partage d'information à caractère secret
- De l'obligation de se taire à la possibilité de révéler
- De la possibilité de révéler à l'obligation de parler
- La notion d'information utile.

Mettre en place le dossier unique de l'usager, optimiser ses outils de communication interne

La loi du 2 janvier 2002 affirme que les établissements et services garantissent à l'usager "l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge".

L'usager doit donc avoir accès à l'ensemble des informations relatives à son accompagnement. Ceci interroge la composition du dossier de l'usager, son organisation, mais aussi son informatisation.

Enfin, le droit d'accès à l'information questionne la notion de secret professionnel :

- Quoi transmettre ?
- A qui ?
- Dans quelle mesure ?

Public

- Tous professionnels du secteur social et médico-social

Objectifs

- S'approprier les règles juridiques encadrant les pratiques du dossier de l'usager
- Définir la composition du contenu du dossier de l'usager
- Permettre aux professionnels de définir les modalités d'accès en fonction des données contenues dans le dossier de la personne accueillie
- En déduire les recommandations de bonnes pratiques

Méthodologie

- Apports théoriques et juridiques
- Échanges et débats sur des cas pratiques

Durée indicative

1 jour

Contenu

- Les aspects juridiques de constitution et d'usage du dossier
- L'architecture du dossier, son contenu, ses modalités d'actualisation
- Ses liens avec le dossier médical
- Dossier de l'usager et confidentialité
- L'organisation de sa transmission et son archivage.

Les spécificités liées à l'exercice professionnel en SESSAD

Les missions des SESSAD au sein du dispositif d'accompagnement médico-social évoluent en permanence et réinterrogent régulièrement les modalités d'exercice des professionnels dans toutes leurs dimensions :

- nouer des partenariats,
- s'inscrire dans son territoire d'action,
- travailler en interdisciplinarité,
- articuler et réajuster les accompagnements,
- impliquer l'enfant et sa famille...

sont autant de défis à relever.

Public

- Directions
- Chefs de service et professionnels des SESSAD

Objectifs

- Appréhender l'impact des politiques publiques sur le fonctionnement des SESSAD
- Savoir travailler en interdisciplinarité
- Savoir articuler les différents projets de l'enfant, intégrer la notion de parcours, associer les familles
- Maitriser les logiques de travail en réseaux et partenariat

Méthodologie

- Appropriation de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM sur les SESSAD, alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants, étude de situations apportées par les participants

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Les impacts des lois de 2002 et 2005 ainsi que de la recommandation de bonnes pratiques professionnelle de l'ANESM sur les SESSAD
- Enjeux actuels et défis à relever pour les SESSAD (la notion de territoire le travail en dispositif, éviter les ruptures de parcours, adapter en continu ses organisations et accompagnements, les enjeux de l'insertion professionnelle...)
- Le travail en interdisciplinarité, la fonction de coordination en SESSAD, la place de l'éducateur spécialisé, les réunions d'équipe
- L'articulation du projet de vie, du plan de compensation, du projet personnalisé de scolarisation et du projet personnalisé
- Les spécificités de la construction, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé en SESSAD ; l'association de l'enfant et de ses parents ; l'actualisation du profil de l'enfant accueilli
- Les implications de l'exercice professionnel à domicile
- Le travail avec les familles : de la suppléance à l'étayage des fonctions parentales, le positionnement de l'intervenant, la définition d'objectifs négociés
- Logiques de travail en réseau et partenariat : enjeux, contraintes, opportunités et méthodes.

Définir un cadre de travail partagé avec les familles

Si les familles ont longtemps été sous-estimées, voire manqué de considération, elles sont aujourd'hui reconnues, notamment à travers les dernières législations, comme des interlocuteurs essentiels et des acteurs engagés dans la conduite des accompagnements auprès des usagers.

La construction d'un cadre collaboratif avec les familles constitue donc une des conditions de réussite de l'accueil social et médico-social.

Cette formation permet aux professionnels du champ du handicap de développer leurs compétences et connaissances nécessaires afin d'établir une relation de collaboration avec les familles, en permettant de dépasser les risques liés à la tentation de juger ou de critiquer ces dernières dans le difficile exercice qui est le leur.

Public

- Équipes et encadrants de structures sociales et médico-sociales

Objectifs

- Comprendre les relations établies entre les différents protagonistes (usager, famille et professionnels)
- Identifier les représentations réciproques
- Appréhender les principaux enjeux liés à la situation de dépendance
- S'approprier le cadre conceptuel et légal des relations familles/professionnels
- Construire une culture et un langage communs
- Définir des outils partagés et des processus collaboratifs

Méthodologie

- Analyse de situations professionnelles apportées par les participants
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges sur les pratiques professionnelles (en groupe et sous groupes)

Durée indicative

2 à 3 jours

Contenu

- Quelques repères sur le cadre conceptuel et légal :
  - La reconnaissance de l'expertise parentale :
    - Dimension collective : associer les familles à la dynamique de l'établissement ou du service
    - Le soutien aux familles et la "guidance parentale"
    - Les attentes des fratries et acteurs en leur direction
    - Outils et méthodes, organisation et plan d'action
  - La reconnaissance du "proche-aidant" :
    - Son rôle dans les réponses aux besoins de la personne aidée
    - Les effets du rôle d'aidant dans différents domaines de vie
    - Son expertise
    - Ses attentes et ses besoins
  - Les droits et engagements respectifs des parents et professionnels dans le cadre d'un accompagnement

- Enjeux et complexité du partenariat entre parents et professionnels :
  - La question du maintien du lien familial pour la personne accueillie
  - La question de la place du professionnel dans un jeu de relations complexes
  - Identification des besoins, préoccupations et attentes

- "Etat des lieux" des pratiques actuelles concernant le travail avec les familles :
  - Repérage des fonctionnements institutionnels et des références éthiques de l'équipe
  - Recherche des points de tension, des leviers et des points à améliorer
    - Identification des axes d'amélioration
    - Les conditions d'une approche participative favorisant la mobilisation familiale
    - Identification des actions respectives au sein des projets
    - La participation des familles à la vie sociale de l'établissement du service

- D'une approche clinique à une approche civique.

Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique

L'accueil des personnes en situation de handicap psychique en établissement médico-social est très souvent source d'étonnement voire de désarroi ou d'inquiétude pour les professionnels habitués à travailler auprès d'autres types de population.

La variabilité de l'état de la personne handicapée psychique, son fonctionnement psychique caractéristique, ainsi que la puissance des affects que génère la relation à ces personnes amènent deux questions incontournables :

- Comment se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques ?
- Comment accompagner au quotidien, c'est-à-dire comment être dans la relation tout en gardant un recul nécessaire ?

Public

- Chefs de service
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Connaître les politiques publiques concernant le handicap psychique
- Développer les capacités à accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et surtout un savoir-être professionnel
- Permettre aux accompagnants de comprendre en quoi leur vécu professionnel est la conséquence d'un mode relationnel induit par le fonctionnement psychique de la personne en situation de handicap psychique
- Permettre de repérer les effets institutionnels des troubles psychiques afin d'ajuster les réponses de l'établissement à ces effets
- Élaborer un dispositif institutionnel de traitement des questions posées par la spécificité des personnes en situation de handicap

Méthodologie

- Alternance d'apport théorique et d'échanges avec les participants
- Études de cas rapportés par les participants

Durée indicative

2 sessions de 2 jours chacune espacées d'un mois

Contenu

- Connaissance du cadre réglementaire et des politiques publiques :
  - Les textes législatifs et réglementaires, plan de santé mentale, rapports d'experts concernant le handicap psychique, recommandation ANESM, travaux de l'ANAP
  - Les compétences respectives des acteurs (avec les différentes composantes sociales et médico-sociales liées au handicap psychique)
  - Les enjeux et difficultés (culturelles, organisationnelles, matérielles...) en termes de coordination des parcours de soin et d'accompagnement
- Connaissance du handicap psychique et accompagnement au quotidien :
  - Les notions de handicap psychique, de handicap mental et de maladie mentale
  - Les manifestations du handicap psychique et les modalités d'apparition des troubles et leur sens
  - Les différents fonctionnements psychiques des personnes handicapées psychiques ; sens des comportements et attitudes
  - La violence fondamentale : définition, compréhension, posture
  - Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap psychique
  - Les risques générés par la cohabitation de différentes populations en institution
  - Situations de crise d'un usager en souffrance
  - L'existence et les effets des organisateurs psychiques inconscients au sein de l'institution.

Accompagner les personnes porteuses de TED (troubles envahissants du développement) et du syndrome autistique

L'autisme et les troubles envahissants du développement représentent des troubles complexes nécessitant une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux difficultés et potentialités de chaque personne accueillie.

Public

- Professionnels d'encadrement et de direction
- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Acquérir les définitions et concepts clés liés à l'autisme et aux troubles envahissants du développement et à leurs manifestations
- Développer la connaissance de méthodes et outils adaptés à l'accompagnement dans différents domaines d'interventions
- Développer la réflexion institutionnelle, les outils et méthodes pour un accompagnement au quotidien des personnes avec autisme

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Présentation de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles HAS/ANESM
- Présentation d'outils et méthodes d'accompagnement.

Durée indicative

2 sessions de deux jours chacune espacées d'un mois

Contenu

- Définitions et concepts :
  - Repères historiques : la reconnaissance de l'autisme et le développement des politiques sociales et médico-sociales en faveur de l'autisme
  - L'état de connaissance actuelle sur l'autisme
  - Définition : autisme, troubles envahissants du développement, troubles du spectre autistique
  - La recommandation de bonnes pratiques professionnelles HAS-ANESM "Autisme et troubles envahissants du développement" interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent
  - Les différentes approches théoriques
  - Les manifestations de l'autisme et des troubles envahissants du développement
- Méthodes et outils :
  - Les outils d'évaluation
  - Les différentes méthodes et outils d'intervention
  - Troubles de la communication/vs/Troubles du comportement
  - Outils de communication alternatifs
  - Troubles des relations
- Réflexion institutionnelle :
  - Identifier les besoins d'accompagnement spécifiques dans les ESMS
  - Élaborer une stratégie d'adaptation des accompagnements aux spécificités du public avec autisme et mettre en place un plan d'intervention spécifique
  - Adopter des attitudes contenantes et organiser l'étayage des professionnels
  - Identifier les partenaires pertinents pour un parcours de soins adapté.

Construire un cadre collaboratif pour les jeunes à difficultés multiples

Enfants, adolescents ou jeunes adultes ayant fait l'objet de placements souvent multiples, marqués par l'échec, pour lesquels les solutions institutionnelles sont inadaptées ou inopérantes, sont souvent qualifiés de manière abusive d'"incapables", de "cas lourds"...

Or c'est non seulement la complexité de leurs situations, aux frontières de la déliaison et de formes contemporaines de souffrances, mais aussi la complexité institutionnelle autour de ces jeunes, qui provoquent ces difficultés.

Public

- Équipes
- Encadrants
- Dirigeants d'organismes gestionnaires
- Représentants d'usagers

Objectifs

- Renforcer la connaissance des missions, des logiques d'action et des limites d'intervention des structures concernées dans les différents champs (sanitaire, social, médico-social) :
- Prendre en compte la complexité et améliorer la compréhension des situations des jeunes concernés
- Considérer le nécessaire décloisonnement entre le sanitaire et le social, le médical et l'éducatif
- Construire une culture et un langage communs
- Définir des outils partagés et des processus collaboratifs

Méthodologie

- Identification de l'existant et des besoins en termes de supports de travail, supports d'observation et d'évaluation partagée, protocoles
- Identification des ressources territoriales
- Études de situations
- L'analyse partagée des situations
- Rôles spécifiques : professionnel référent ; cadre et hiérarchie ; MDPH
- Définition d'un cadre d'action partenarial

Durée indicative

1 à 3 jours

Contenu

- Cadre législatif, réglementaire et institutionnel :
  - Les derniers textes clés du champ social et médico-social
  - Le dispositif institutionnel : compétences des ARS, Conseils Départementaux, Etat, MDPH ; agrément et financement des établissements et services concernés ; les conditions d'orientation et de définition des mesures de protection

- Cadre conceptuel :
  - Les concepts de parentalité, compétences et capacités parentales
  - L'approche psychanalytique, systémique, environnementale
  - La théorie de l'attachement
  - Quelques notions de santé publique

- Connaissance du public accueilli :
  - L'adolescence, troubles psychiques, états limites
  - Le parcours institutionnel des jeunes/Enseignements de différents travaux d'étude
  - Manifestations contemporaines de la souffrance (conduites à risque, troubles de la conduite et du comportement, troubles cognitifs)
  - Enjeux et complexité du partenariat entre acteurs du care et du cure.

Accompagner l'avancée en âge des personnes handicapées en institution sociale et médico-sociale

Les établissements et services médico-sociaux sont amenés à accompagner de façon durable des personnes handicapées adultes. Le vieillissement des personnes accueillies auquel sont confrontées les structures nécessite d'ajuster les réponses proposées.

Afin de garantir une continuité du parcours de vie de ces personnes ainsi qu'un accompagnement de qualité, il convient de se familiariser aux méthodes d'évaluation des besoins et de s'approprier des outils qui permettront de proposer des réponses adaptées aux personnes accompagnées.

Public

- Membre de l'encadrement, professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Appréhender le vieillissement de la personne en situation de handicap dans ses différentes dimensions
- Être en capacité de proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de ce public

Méthodologie

- Apports théoriques et juridiques
- Illustration, étude de cas
- Échanges et analyse d'expériences

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Définition de la notion de vieillissement
- Les politiques publiques en matière de dépendance, les rapports et études portant sur les personnes handicapées vieillissantes
- Les solutions d'accompagnement actuellement disponibles
- Les effets du vieillissement de la personne en situation de handicap, les besoins d'accompagnement
- La prise en compte du vieillissement à travers le projet personnalisé
- Repenser le lieu de vie et revisiter les accompagnements de manière à répondre aux besoins des personnes
- Envisager et construire une fin de prise en charge : quels impacts pour la personne ? Comment aménager les transitions ?
- L'accompagnement à la fin de vie (introduction).

Accompagner la fin de vie dans les ESMS accompagnant des personnes en situation de handicap

La question de l'accompagnement à la fin de vie se pose régulièrement en établissement et impacte tant les organisations que les pratiques professionnelles.

L'accompagnement des questionnements face à la mort et la prise en compte de la fin de vie des personnes en situation de handicap mental et psychique constitue un objectif de soin à part entière pour le résident, sa famille et l'équipe qui l'entoure.

Les problématiques liées au refus de soins, au vieillissement des personnes handicapées, au refus de l'acharnement thérapeutique des personnes en fin de vie souvent sous protection juridique confrontent les professionnels à des questions d'ordre éthique et juridique nécessitant de connaître le dispositif de droit commun leur permettant d'éclairer leurs choix.

Public

- L'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social

Objectifs

- Acquérir les repères et concepts clés : vieillissement, fin de vie, refus de soin...
- Prendre connaissance du dispositif législatif et réglementaire entourant la fin de vie et le refus de soins
- Se donner des repères quant à la valeur juridique de l'expression de la volonté chez les personnes vulnérables
- Se donner des repères pour aider les professionnels à la décision
- Introduire une démarche éthique en institution
- Être en capacité d'élaborer un dispositif d'accompagnement de la fin de vie adapté aux personnes accompagnées

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Apports juridiques
- Échanges et débats autour de situations rencontrées par les professionnels

Durée indicative

Nous consulter

Contenu

- Approche historique et sociologique de la mort dans notre société
  - Une spécificité française : le passage du religieux au médical
  - De la famille à l'hôpital : l'accompagnement de la mort s'externalise et se professionnalise
  - Le vieillissement de la personne en situation de handicap
- La fin de vie et les aspects psychologiques de la fin de vie
  - Les symptômes de la fin de vie et leur prise en charge, la douleur : évaluation, traitement
  - Le vécu subjectif de la mort par la personne handicapée mentale et psychique
- Les soins palliatifs
  - Concepts clés : loi Léonetti ; directives anticipées ; personne de confiance, obstination déraisonnable
  - Mots clés : culture palliative, soins de confort, démarche palliative
  - Bonnes pratiques (MOBIQUAL) : besoins physiologiques, psychologiques, spirituels
- Au sein de l'institution
  - Comment accompagner la personne en fin de vie : ses besoins, les réponses, les limites
  - Que dit-on ? Formaliser une communication aux résidents, aux familles, et tuteurs
  - Que fait-on ? Soins, présence, animation, soutien psychologique, religieux
  - Où ? Ce qui est possible en établissement, les unités de soins palliatifs
  - Jusqu'où ? Les limites en cas de besoins de médicalisation, de répit, de conflits familiaux
- Les équipes
  - Résonnance de la fin de vie
  - Des identités professionnelles à remanier : place des professionnels dans les soins palliatifs
  - Le travail avec les proches : le lien possible
- Le décès et l'après-décès : un autre temps d'accompagnement
  - Le constat, la transmission aux familles
  - Le devenir du lien après le décès
  - L'information aux autres résidents et professionnels
  - La conclusion en équipe : évaluation de l'accompagnement réalisé (analyse et éthique)
- Définition d'un plan d'action
  - Inscription de la fin de vie dans le projet d'établissement
  - Du projet personnalisé au projet de fin de vie
  - Le travail de coopération : HAD, UMSP
  - Plan d'action prioritaire au niveau des équipes : la formation
  - Travail du lien aux familles.

Faire face aux situations de violence

Dans les établissements et services se consolide l'idée que les violences des usagers en direction des professionnels ou entre pairs augmentent.
Cette perception, même si elle ne peut pas toujours être objectivée et quantifiée, peut être due à plusieurs facteurs :

- L'évolution des formes de violence dans le contexte sociétal ;
- Les modifications des profils des personnes accueillies dans les établissements et services ;
- Les modifications des pratiques éducatives ;
- Les modifications sociétales via les représentations sociales et les médias.

Public

- Équipes pluridisciplinaires, Encadrants des établissements et services œuvrant dans le champ du handicap et en protection de l'enfance

Objectifs

- Être capable d'analyser ses pratiques professionnelles en matière de gestion de la violence
- Comprendre les causes de la violence et savoir adapter ses comportements en fonction des techniques proposées
- Être capable d'adopter des comportements adaptés en cas d'agression physique
- Être capable de mettre en place des stratégies créatives de prévention de la violence
- Être capable de penser la prévention de la violence de façon globale et institutionnelle
- Être capable de prendre en compte des éléments plurifactoriels

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Situations problèmes et pistes de résolution

Durée indicative

1 à 3 jours

Contenu

- Définitions des notions d'agressivité, de conflit, de violence
- L'évolution des pratiques éducatives et du rapport à l'autorité, en milieu familial et dans les établissements et services
- La personnalité de base narcissique et dépendante
- Les différents messages de la violence
- La gestion de la conflictualité ordinaire
- Établir une cartographie de la violence dans un groupe
- Les mesures préventives et curatives
- Identifier les signes annonciateurs
- Gestion pratique de la violence : les postures adaptées
- Repenser le dispositif des sanctions, fournir les activités de réparation
- Violences institutionnelles et conduites violentes.

Connaître et comprendre les difficultés liées aux différentes situations d'handicap

10 ans après l'affirmation dans la loi 2005 de l'intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la société, le bilan apparaît relativement mitigé. La volonté politique n'a pas été toujours et suffisamment suivie des faits concrètement.

La présente formation propose de sensibiliser les stagiaires à la question du handicap et de travailler sur leurs représentations et appréhensions éventuelles. Elle propose de leur apporter des éclairages sur les impacts des situations de handicap dans la vie quotidienne des personnes concernées.

Il s'agira ainsi de permettre aux stagiaires de développer une réflexion et des techniques pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Public

- Organismes publics et privés développant une dynamique d'accueil de personnes en situation de handicap

Objectifs

- Permettre aux professionnels d'adapter leur attitude et leur positionnement professionnel grâce à une meilleure analyse et une meilleure compréhension des difficultés liées au handicap
- Sensibiliser aux différents handicaps et à leur retentissement dans la vie quotidienne
- Permettre une meilleure compréhension du handicap afin d'avoir une approche adaptée
- Identifier des clés et des repères en matière d'accueil et d'accompagnement d'une personne en situation de handicap et permettre au stagiaire de prendre conscience qu'il accueille ou accompagne avant tout une personne !

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Supports vidéo
- Echanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles
- Témoignage d'une personne en situation de handicap

Durée indicative

2 à 3 jours

Contenu

- Le regard des stagiaires sur le handicap : travail sur la perception, la représentation et la connaissance du handicap
- Quelques repères sur l'évolution de la prise en compte de la personne handicapée dans la société : de l'invalide au citoyen
- Quelques éclairages internationaux sur la question du handicap
- La définition du handicap en France et par l'Organisation Mondiale de la Santé : une approche multifactorielle du handicap
- Témoignage, échanges et mise en situation : le regard des personnes en situation de handicap elles-mêmes, la découverte de leur environnement, la notion de situation handicapante : expérimentation au travers d'un parcours en fauteuil roulant et de l'utilisation de lunettes basse vision
- Quelques repères sur les différentes typologies de handicap et identification de leurs impacts sur la vie professionnelle et sociale des personnes mais aussi des clés de compensation
- Partage d'expériences et analyses collectives autour des notions essentielles pour réussir un accueil et un accompagnement : les attitudes à privilégier ou comment limiter les risques de maladresse et les incompréhensions
- Panorama des acteurs et les dispositifs intervenant dans le champ de la vie sociale & professionnelle des personnes en situation de handicap
- Les référents handicap dans les organisations : rôle et missions.

Promouvoir le droit à une vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

La vie relationnelle, affective et sexuelle est une composante essentielle de la vie humaine.
Elle est complexe pour chacun, mais particulièrement pour les personnes en situation de handicap. Les obstacles et les résistances à l'accès à une vie affective et sexuelle dans les établissements et services médico-sociaux sont nombreux.

Dans les établissements et services, les professionnels chargés d'accompagner au quotidien les personnes handicapées sont par ailleurs en proie à des interrogations quant aux attitudes à adopter et aux réponses à apporter sur des questions telles que les soins, la contraception, la stérilisation, la prévention du VIH et des IST.

Plusieurs questions se posent dès lors : comment articuler promotion de la vie affective et sexuelle et protection des personnes ? Quel est l'impact de l'organisation institutionnelle sur la sexualité des personnes en situation de handicap ? Que dit le droit sur cette question ? Comment faire appel à la réflexion éthique ?

Public

- Professionnels de l'accompagnement

Objectifs

- Acquérir des connaissances relatives au cadre juridique existant sur ce thème
- Intégrer la dimension de la vie affective et sexuelle dans le projet personnalisé de la personne accompagnée
- Inclure des éléments de positionnement institutionnel relatifs à la vie affective et sexuelle dans le projet d'établissement
- Se donner une méthodologie de réflexion éthique

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Apports juridiques
- Échanges et débats autour de situations rencontrées par les professionnels

Durée indicative

2 jours

Contenu

- La notion de personne vulnérable
- La protection de la personne
- Le consentement libre et éclairé de la personne
- La responsabilité civile et pénale des dirigeants, cadres et professionnels des ESMS
- Le droit positif et la question de l'assistance sexuelle
- L'accès à une vie autonome et à la participation sociale des personnes en situation de handicap (loi de 2005)
- Un questionnement éthique et collectif sur la qualité de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle des usagers
- Analyse de situations cliniques à partir des concepts cliniques et apports juridiques et éthiques.

L'évaluation participative des situations familliales en protection de l'enfance

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de l'évaluation tant initiale que régulière le point nodal de l'intervention socio-éducative.

Le CREAI Rhône-Alpes a conduit avec le soutien de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger) et en partenariat avec des Conseils Départementaux un programme de recherche action, dont est issu le référentiel d'évaluation participative des situations familiales qui permet de conduire l'évaluation des situations d'enfants en danger dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le référentiel est maintenant adapté à l'évaluation en cours d'accompagnement et en fin de mesure.

Public

- Les professionnels du champ de la protection de l'enfance (cadres, équipes éducatives, assistants familiaux)

Objectifs

- S'approprier une méthode d'évaluation partagée et participative
- Installer un pilotage institutionnel favorable à l'adoption d'une méthode participative
- Ajuster les projets d'accompagnement sur la base de l'évaluation de la situation
- Installer un continuum de l'évaluation initiale à un plan d'action partagé

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Échanges et débats autour d'écrits fournis par les participants et l'intervenant
- Présentation de la démarche du référentiel CREAI Rhône-Alpes/ONED

Durée indicative

3 jours

Contenu

- Le contexte législatif et réglementaire de la protection de l'enfance
- Présentation et appropriation du référentiel d'évaluation des situations d'enfants en danger élaboré par le CREAI Rhône-Alpes en collaboration avec l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED)
- Les théories explicatives qui fondent la construction du référentiel et en particulier la théorie de l'attachement
- Structuration du plan d'action partagé déduit de l'évaluation participative
- Présentation du processus d'évaluation participative soutenu par le référentiel
- Les effets de la méthode participative sur les pratiques professionnelles
- Les conséquences sur les écrits.

Construction participative des projets en protection de l'enfance

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance insiste sur la mobilisation de la famille, les possibilités de collaboration avec elle.

Articuler soutien aux compétences parentales et sauvegarde du bon développement de l'enfant induit de nouveaux modes d'approche.

Le CREAI Rhône-Alpes s'appuie sur les enseignements issus de la recherche soutenue par l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger), notamment du référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance (CREAI Rhône-Alpes - ONED).

Public

- Cadres et agents des services ASE et du secteur habilité en protection de l'enfance

Objectifs

- Croiser différents modèles théoriques pertinents en protection de l'enfance pour soutenir l'action des professionnels
- Favoriser une construction commune de sens avec la famille sur la situation de l'enfant
- Conduire une évaluation partagée avec les familles
- Élaborer une stratégie d'accompagnement partagée et participative
- Soutenir les compétences parentales en veillant au développement favorable de l'enfant
- Identifier les ressources familiales et environnementales

Méthodologie

- Apports législatifs et réglementaires
- Apports théoriques et conceptuels
- Présentation du référentiel élaboré par le CREAI Rhône-Alpes avec le soutien de l'ONED pour son utilisation avec les parents
- Cas cliniques issus des lieux de la pratique

Durée indicative

3 jours minimum

Contenu

- Les théories de la parentalité, les notions de compétence et capacités liées aux fonctions parentales
- Les apports de la théorie de l'attachement
- L'approche socioculturelle
- La notion de suppléance partielle et provisoire aux fonctions parentales
- La notion de plan d'actions partagées.

La santé des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance

Si la santé de l'enfant ou son développement, en danger ou gravement compromis justifient la mise en place d'une mesure de protection, qu'en est-il de la santé et du développement de l'enfant, de l'accès aux soins dans le projet d'accompagnement ?

Cette problématique, réaffirmée par la loi du 5 mars 2007, encourage à conforter les pratiques des professionnels dans ce domaine.

Le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes mettent dans ce module à disposition les enseignements de la recherche, notamment la recherche conduite par CREAI Rhône-Alpes : "La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance".

Le terme enfant couvre les âges de la petite enfance à l'adolescence et les jeunes adultes.

Public

- Équipes pluridisciplinaires, encadrants, des établissements et services œuvrant en protection de l'enfance de représentants d'usagers

Objectifs

- Inscrire la santé comme préoccupation et axe de travail dans le projet d'établissement et dans les projets d'accompagnement
- Développer les partenariats pertinents favorisant l'accès aux soins (en interne et en réseau de proximité territorial)
- Développer les capacités d'identification des ressources internes et externes mobilisées par les mineurs en vue d'agir pour leur santé
- Construire des actions pour faciliter l'accès aux soins et le suivi sanitaire des enfants et des jeunes placés
- Associer les parents au suivi de la santé de l'enfant
- Développer chez l'enfant un souci de sa santé par des actions d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail sur une sélection de recommandations en santé
- Étude de cas cliniques

Durée indicative

1 à 3 jours

Contenu

- La conception de la santé comme processus dynamique et multidimensionnel
- Les troubles de l'attachement et leurs conséquences pour la santé et le développement de l'enfant/adolescent
- Les conditions de l'écoute des préoccupations de l'enfant/adolescent
- Perception de la santé par les enfants/adolescents et qualité de vie
- Études de situations.

Mobiliser les familles en protection de l'enfance

La mise en place effective de la loi de 2007 suppose de donner aux équipes et aux acteurs concernés de meilleures méthodes pour associer les familles, les parents et les enfants et adolescents concernés par des mesures administratives et/ou judiciaires dans le champ de la protection de l'enfance.

Le CREAI Rhône-Alpes met à disposition les enseignements de la recherche soutenue par l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger).

Public

- Les professionnels du champ de la protection de l'enfance (cadres, équipes éducatives, assistants familiaux)

Objectifs

- S'approprier le cadre conceptuel, législatif et réglementaire des relations familles/professionnels
- Comprendre les principaux enjeux liés à la relation parents/usager/professionnel
- Dépasser les représentations réciproques
- Construire une culture et un langage communs
- Définir des outils partagés et de processus collaboratifs

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Échanges et débats autour d'écrits fournis par les participants et l'intervenant
- Présentation de la démarche du référentiel CREAI Rhône-Alpes/ONED

Durée indicative

3 jours

Contenu

- Rappel du cadre conceptuel :
  - Concepts de parentalité, compétences et capacités parentales
  - Notion d'autorité parentale
  - Approche psychanalytique, théorie de l'attachement, approche systémique, approche socioculturelle
- Le cadre réglementaire :
  - Les enjeux du point de vue de la collaboration parents/professionnels
  - Les droits et engagements respectifs des parents et professionnels dans le cadre d'une mesure
- Enjeux et complexité du partenariat entre parents et professionnels :
  - Identification des besoins et attentes respectives
  - Recherche des freins et point de tension
  - Identification des opportunités
- Elaboration d'un cadre de travail partagé :
  - Les pré-requis : nourrir la confiance
  - La suppléance partielle et provisoire aux fonctions parentales
- Dimension individuelle :
  - Associer les familles à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action Partagée à partir du "Projet Pour l'Enfant" (PPE)
- Soutien au développement des compétences parentales.

Parentalité et conjugalité en protection de l'enfance

Les enfants se retrouvent parfois au cœur des conflits conjugaux, notamment au moment d'une séparation qui, si elle est souvent douloureuse, peut devenir extrêmement conflictuelle.

À travers une approche sociologique et juridique de ces évolutions, la formation vise à amener les professionnels à réfléchir à la question de la protection de l'enfant dans un contexte de conflit conjugal.

Au cours des 2 jours, les professionnels seront invités à s'interroger autour de ces questions problématisées :

- Comment prendre en compte la parentalité dans un contexte de mesure de protection ?
- Comment dissocier conjugalité et parentalité ? Comment créer une relation de confiance avec les parents ?
- Comment soutenir et restaurer la parentalité ?

Public

- Équipes et encadrants

Objectif

- S'approprier de grands repères sur l'évolution sociétale de la cellule familiale
- Appréhender leurs effets sur le travail social et les pratiques professionnelles
- S'approprier les évolutions des politiques publiques concernant la place des parents lors d'une mesure de protection de l'enfance
- Déduire les nouvelles pratiques professionnelles qui en découlent

Méthodologie

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants autour des différentes pratiques/postures professionnelles
- Analyse de situations vécues et/ou de mises en situation

Durée indicative

2 jours

Contenu

- Parents, parenté, parentalité : des notions à définir
- Les transformations morphologiques de la famille (constitution, taille et structure)
- L'analyse des changements législatifs introduits par la loi de 2007 concernant la place des familles lors d'une mesure de protection de l'enfance
- L'intérêt de l'enfant et le soutien de la parentalité (notamment dans le cadre de conflits conjugaux) : une injonction paradoxale ?
- Évolution de l'autorité parentale pour prendre en compte l'évolution de la conjugalité et de la parentalité
- Les évolutions du travail social et travaux autour de la posture du professionnel
- Les outils visant à restaurer la coparentalité (médiation familiale, contrat de coparentalité...).

Les responsabilités juridiques dans le secteur social et médico-social

La question de la responsabilité au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux s'inscrit dans un contexte évolutif. Elle constitue une préoccupation récurrente pour les équipes et les dirigeants.

En effet, le risque juridique est devenu un facteur d'attention particulier, ce qui implique pour chaque professionnel de s'inscrire dans une démarche de bonnes pratiques professionnelles.

S'il n'existe que peu de textes spécifiques au secteur social et médico-social, l'application par la jurisprudence des différents cas de responsabilités (sur le plan pénal et civil) s'est multipliée depuis les années 90.

La formation propose aux professionnels d'aborder les questionnements suivants : Quelles sont les règles juridiques en matière de responsabilité ? Quelles sont les conditions d'engagement de responsabilité ? Quand sont-elles mises en jeu ?

Public

- Équipes
- Encadrants
- Responsables d'organismes gestionnaires

Objectifs

- Appréhender les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- Développer la vigilance des professionnels sur les situations quotidiennes susceptibles d'engager leurs responsabilités

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Illustrations, étude de cas
- Échanges et analyses d'expérience
- Présentation de jurisprudences

Durée indicative

1 à 2 jours

Contenu

- Mise en place d'un jeu de rôle avec les stagiaires autour d'un cas pratique apporté par le formateur.
  - A travers cet exercice interactif, il s'agit de repérer et d'analyser collectivement les éléments constitutifs de la responsabilité, les causes d'irresponsabilité et les différentes catégories de dommage.
- Mise en perspective des apports du jeu de rôle avec les règles juridiques applicables en matière de responsabilité dans le secteur social et médico-social
  - Quelques repères sur le système juridictionnel français
  - Les différents types de responsabilités en droit français
  - L'application de la responsabilité civile et administrative dans le secteur social et médico-social : les différents cas de responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d'autrui et leurs conditions de mise en œuvre par les juges
  - L'application de la responsabilité pénale dans le secteur social et médico-social
  - L'articulation des différents régimes de responsabilité.

Mettre en œuvre le droit des usagers au quotidien

La place des usagers et la reconnaissance de leurs droits au sein des établissements et services médico-sociaux sont des questions centrales depuis la loi du 2 janvier 2002.

Le droit des usagers, en tant que norme supérieure, s'impose à toute institution. Bien évidemment, il ne suffit pas simplement de les énoncer. Il faut également que ceux-ci soient mis en œuvre concrètement. Ainsi, l'idée de rendre obligatoire et de formaliser un certain nombre d'outils visant à les garantir s'est imposée.

Toutefois, la mise en œuvre des droits des usagers au quotidien peut être source de vives tensions : autonomie et sécurité, droit à la confidentialité et partage d'informations, sont autant de notions à réinterroger régulièrement.

Public

- Les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Objectifs

- S'approprier les différents outils destinés à garantir les droits et libertés des usagers ainsi que leur modalité de mise en œuvre
- Permettre aux professionnels d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques ayant trait à la mise en œuvre des droits des usagers
- En déduire des recommandations de méthode pour garantir l'application des droits

Méthodologie

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Supports vidéo
- Échange avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles
- Témoignage d'une personne en situation de handicap

Durée indicative

2 à 3 jours

Contenu

- Les droits et libertés garantis à la personne vulnérable accueillie dans un établissement ou service social ou médico-social
- Les outils de la loi du 2 janvier 2002 garantissant la mise en œuvre des droits des usagers
- La mise en œuvre concrète en institution, les effets sur les pratiques professionnelles (accessibilité des documents, information des usagers, modification des organisations...)
- Les apports de la réflexion éthique (introduction).

Évolutions du droit de la famille

Cette formation s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social, mais plus particulièrement à ceux travaillant dans le secteur de la protection de l'enfance. Au-delà de la connaissance de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, il est nécessaire de connaître le cadre juridique du droit de la famille notamment dans ses aspects touchant au droit de la filiation ou à l'exercice de l'autorité parentale.

La loi du 4 mars 2002 a redéfini le droit commun de l'autorité parentale et a souligné l'importance du maintien des liens entre l'enfant et ses deux parents, que ceux-ci soient mariés, concubins, pacsés, séparés ou non. De même, la jurisprudence ainsi que de nombreux textes ont impacté l'établissement de la filiation, ainsi que la filiation adoptive, nécessitant une clarification des évolutions actuelles du droit français et ses influences sur les pratiques au quotidien.

Public

- L'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social

Objectifs

- Connaître les récentes évolutions du droit de la famille et leurs impacts en établissement et service social et médico-social

Méthodologie

- Apports législatifs et réglementaires
- Apports théoriques et conceptuels
- Étude de cas

Durée indicative

1 jour

Contenu

- L'exercice de l'autorité parentale
- Les obligations des pères et mères envers leurs enfants
- Les différents modes d'établissement de la filiation
- L'accouchement sous X
- L'adoption
- Les effets du divorce ou de la séparation des couples non mariés au regard de leurs enfants.

La réforme du droit des majeurs protégés

L'accompagnement de personnes protégées en établissement ou service social et médico-social suscite au quotidien des questionnements relatifs au pouvoir décisionnel des différentes parties prenantes (personnes accueillies, professionnels, tuteurs, curateurs...).

Dans ce contexte, il convient d'expliciter le cadre de la loi du 5 mars 2007 afin de connaître la place et le rôle de chacun dans le processus décisionnel portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Public

- Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Objectifs

- Connaître et s'approprier les règles relatives aux droits des usagers issus de la loi du 2 janvier 2002
- Comprendre l'articulation de cette loi avec celle relative à la réforme de la protection juridique des majeurs
- Savoir qui peut intervenir dans les processus de décision en fonction du statut qui lui est donné

Méthodologie

- Apports théoriques et conceptuels
- Présentations des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM en lien avec la thématique ; éléments d'appropriation
- Débat et échanges sur des cas pratiques

Durée indicative

1 jour

Contenu

- Présentation de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs dans le cadre de l'accompagnement social et judiciaire des majeurs vulnérables
- Les droits de la personne accueillie en établissement et service médico-social
- Les différentes mesures de protection et les droits qui en découlent pour chacune des parties prenantes (MASP, MAJ, Mandat de protection future, Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice)
- Les difficultés liées au recueil de la volonté des tuteurs ou curateurs
- Le droit de la Santé et les mesures de protection juridique
- Les recommandations de l'ANESM concernant la coparticipation à la mesure de protection
- La place de la famille dans l'exercice des mesures de protection juridique
- La procédure et les recommandations pour solliciter une ouverture de mesure de protection judiciaire.

ESPACE ÉTHIQUE

«Que faire pour bien faire?»

Par cet espace, le CREAI Rhône-Alpes réunit des ressources et compétences pour formuler des avis à propos de situations - problèmes qui sollicitent une aide à la décision appuyée sur une réflexion d'ordre éthique, juridique et philosophique.

Le CREAI Rhône-Alpes et le CRIAS Mieux Vivre ont en effet décidé de mettre à la disposition des adhérents et contribuants, la réflexion d'un "Espace éthique", afin de pouvoir répondre aux questionnements des équipes.

La réflexion éthique est omniprésente au sein d'établissements et services, nombreux sont ceux qui ont créé leurs propres cellules éthiques, les Centres Hospitaliers furent les premiers, mais suivis par bien d'autres établissements prenant conscience des difficultés rencontrées sur le terrain. Il ne s'agit pas de se substituer ou de rajouter une instance sur des thématiques déjà traitées par d'autres.

L'objectif de "l'Espace éthique CREAI Rhône-Alpes-CRIAS Mieux Vivre", est de répondre aux sollicitations sous la forme de diffusion d'avis et recommandations adaptés à chaque situation source de questionnements.

Pour solliciter un avis, il est proposé aux adhérents et contribuants d'adresser par écrit (courrier électronique ou postal) un synopsis de la situation. Une invitation à la réunion du groupe sera ensuite adressée aux personnes ayant saisi l'instance pour présentation des situations, avec un temps de discussion et d'échanges nécessaire pour éclairer les recommandations. Une fois que le groupe sera suffisamment éclairé, un temps de débat s'ouvrira, suivi d'une phase de proposition d'avis ou recommandations.

La pluridisciplinarité de cette instance de réflexion éthique étant indispensable afin de nourrir un débat, la composition du groupe actuel pourrait en être étoffée, en y adjoignant notamment des professionnels de terrain, directeurs d'établissements, psychiatres, mais aussi des sociologues, théologiens... Les expériences, connaissances et compétences de chacun étant de nature à éclairer les questionnements soumis à "l'Espace éthique" et à faire évoluer la réflexion. Dès cette année, le CREAI Auvergne et ses adhérents peuvent rejoindre cet espace.

L'Espace éthique propose également une aide à l'introduction d'une démarche éthique au sein même des établissements sociaux et médico-sociaux.

CONTACT

Emilie GRAIGNIC
Juriste, conseillère technique
e.graignic@creai-ra.org - 04 72 77 76 27 - 06 82 45 61 55

COMMISSIONS

Une animation régionale au service de vos projets

Les commissions sont des groupes de travail qui s'organisent, définissent leurs thèmes et leurs méthodes de travail de façon autonome, en bénéficiant d'un soutien des CREAI Auvergne et Rhône-Alpes qui peut aller de la simple logistique (réservation de salle, secrétariat, compte rendus) à l'animation complète du groupe. Leur origine est très diverse (spontanée, ou décidée par les instances des CREAI Auvergne et Rhône-Alpes), mais leur utilité est manifeste : nombre de journées d'étude, ou de productions de documents utiles à tous ont été le résultat d'un travail durable d'un groupe de professionnels qui mettent ainsi leurs connaissances et leur créativité au service du plus grand nombre.

Handicap et scolarité

Cette commission est toujours très active et son travail participe à l'organisation de la journée d'étude régionale qui chaque année associe les familles, les acteurs médico-sociaux et les personnels de l'Éducation Nationale dans une réflexion continue sur les conditions de réussite des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.

En savoir plus

www.creai-ra.org

www.creai-auvergne.org

CONTACT

Eliane CORBET

e.corbet@creai-ra.org

Personnes handicapées et vieillissantes

Cette commission est installée depuis septembre 2014 pour analyser les besoins des personnes et identifier les réponses diverses proposées.

CONTACT

Prisca LENZEELE

p.lenzeele@creai-ra.org

Le rapport d'activité interactif

Ce travail répond à un double objectif : harmoniser les rapports d'activité afin de pouvoir améliorer la vision de l'offre territoriale et faciliter ce travail pour les acteurs.

CONTACT

Sophie LETURGEON

s.leturgeon@creai-auvergne.org

ADHÉRENTS

Pourquoi adhérer ?

ADHÉRER EN 2016

Pour le CREAI, ses adhérents, c'est...

L'origine et les destinataires des missions qui lui sont confiées !

C'est pourquoi, le bureau du CREAI a récemment constitué un service qui leur est entièrement consacré.

- Une vice-présidente dédiée à la Vie Associative : Elisabeth Chambert, également présidente de l'URAPEI Rhône-Alpes et de l'ADAPEI 07, ainsi que de la commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux au sein de la CRSA Rhône-Alpes.
- Un chef de service en charge de la communication et de la Vie Associative : Eric Bondar.
- Une équipe composée de professionnels qui vous seront présentés au sein de ce catalogue.

Cette équipe est opérationnelle et d'ores et déjà à votre écoute. Elle travaille également à l'amélioration de l'offre qui vous est réservée et proposera régulièrement de nouvelles pistes de développement en accord avec vos besoins et vos problématiques !

En attendant, retrouvez toute l'offre 2016 dans ce catalogue et n'hésitez pas à contacter les responsables du service directement aux coordonnées indiquées dans la partie "Contact" du catalogue d'activités pour toute suggestion, remarque ou demande de détail.

Pour ses adhérents, le CREAI, c'est...

- **Des commissions régionales thématiques**

  Créatrices de réflexion entre les Associations et les Établissements, elles sont constituées en fonction des besoins définis par les acteurs de terrain. Leur fonctionnement est décidé par leurs membres et le CREAI assure leur animation et leur secrétariat.

  Exemples de commissions régionales thématiques 2014/2015

  - La commission Handicap & Scolarité,
  - La commission personnes handicapées vieillissantes,
  - Une mission conduite par le Docteur Claude DUCOS-MIERAL sur les questions d'accès aux soins et de sécurité sanitaire dans les MAS-FAM.

- **Des laboratoires d'idées**

  - Les ateliers de Prospective. Le nouveau thème des ateliers est axé sur l'évolution des modes d'accompagnement social et médico-social liés au développement du numérique.
  - L'ORAIDA : Un laboratoire d'idées promu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes au service des innovateurs dans les secteurs du handicap et de la perte d'autonomie.

- **Des entretiens & travaux ponctuels avec les porteurs de projets**

  Les CREAI Auvergne et Rhône-Alpes sont sollicités par les promoteurs sur divers projets d'extension, de réorganisation, de création. Notre expertise territoriale nous permet d'évaluer votre situation pour vous proposer le meilleur accompagnement.

- **Des thématiques d'actualités (voir liste des ½ journées de formation et sensibilisation)**

  Tenues à jour, elles font l'objet d'interventions, d'exposés et de sensibilisations auprès de vos équipes de professionnels, de vos équipes dirigeantes, de votre Conseil d'Administration ou de votre Bureau.

- **Un puissant répertoire régional**

  Cette ressource est extrêmement précieuse pour tous les acteurs du secteur social et médico-social, ainsi que pour les personnes vulnérables et leurs proches. Il regroupe les coordonnées des établissements et services sociaux et médico-sociaux, des associations et organismes gestionnaires dans les champs des personnes handicapées (adulte et enfant), de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et, grâce à notre partenaire CRIAS Mieux Vivre, de la gérontologie.

  Mis en avant sur notre nouveau site, il fera bénéficier à tous les établissements d'une grande visibilité sur Internet. Chaque structure peut tenir sa propre fiche à jour et y indiquer ses prestations et informations pratiques.

- **La publication de dossiers thématiques des travaux des CREAI Auvergne et Rhône-Alpes**

  Synthèse des connaissances sur un sujet, actes d'une journée d'étude, issues du travail d'une commission, les dossiers thématiques sont des outils pratiques, faciles à consulter et résumant l'état d'une question.

  Notre dernier dossier thématique paru : Les ateliers de Prospective "Entre fiction et réalité : quels visages du travail protégé en 2030".

- **Une participation active aux réseaux régionaux et nationaux ainsi qu'aux travaux des centres de ressources et de référence**

  Nous participons entre autres aux travaux des réseaux Lucioles, R4P, du Centre de ressources Autisme, etc... de manière ponctuelle ou permanente afin de leur apporter nos compétences techniques, notre connaissance du secteur et des politiques sociales et de santé.

Les services suivants sont gratuits

pour les établissements et services contribuant des CREAI Auvergne et Rhône-Alpes

- Diffusion d'informations par mailing : Confiez-nous votre actualité et nous nous chargeons de la diffuser selon vos préférences ! Choisissez les secteurs destinataires et nous nous occupons du reste.
- Mise à disposition d'un support pour votre site internet : nous vous proposons un support de site internet pour votre établissement ou service social ou médico-social. Notre équipe de professionnels de la communication saura vous guider et vous orienter afin de donner à votre site web toutes les chances de toucher son public. Notre expérience en gestion de communauté et de contenu nous permettra de vous apporter les meilleurs conseils dans l'accompagnement à la création/refonte de votre site.
- Un service emploi performant

  Les CREAI Auvergne et Rhône-Alpes contribuent à rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi social et médico-social. C'est une plateforme de référence dans le secteur et sur les territoires Auvergne, Bourgogne, Franche Comté et Rhône-Alpes.
- Les cartographies et données issues de l'observation régionale des besoins : nous disposons de solides compétences et d'un logiciel professionnel pour élaborer des cartes précises et lisibles.

  Nous pouvons réaliser pour vous, de manière ponctuelle, des cartes précises pour illustrer ou renforcer votre rapport d'activité.

  Nous gérons le dispositif d'observation régionale des besoins et attentes des populations en situation de vulnérabilité. Ce dispositif est piloté par l'Agence Régionale de Santé en Rhône-Alpes. Nous pouvons élaborer pour vous des focus spécifiques selon vos besoins et vos projets.

NOUVEAUTÉS 2015

Nos ***nouveaux sites internet***, mis en ligne récemment vous permettent de retrouver toute les informations utiles (dossiers, actualités, évènements...) du secteur social et médico-social et renforcer ainsi notre présence et la vôtre sur la toile.

Ces sites sont également la porte d'entrée de nombreux autres services en ligne : Répertoires régionaux et nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux, service d'offres d'emploi, newsletter, ...

Notre équipe sera présente à l'ensemble de vos événements, dont les Assemblées Générales.

Chacune de vos invitations sera honorée par un membre de notre équipe. Vous en serez préalablement informé.

Pour les contribuants

- **Aide ponctuelle au recrutement**

  Le Directeur Général du CREAI Rhône-Alpes peut participer au jury final de recrutement de vos Directeurs Généraux et/ou Directeurs.

- **Notre centre de ressources documentaires**

  Notre service d'Information/Communication performant, fruit du groupement avec le CRIAS Mieux Vivre, est à votre service. Porté par deux documentalistes spécialisées sur les champs de la gérontologie et du handicap, il répond à vos demandes de recherches documentaires. Sollicitez-nous pour obtenir des dossiers bibliographiques et documentaires pour vos projets ou pour obtenir des conseils concernant votre gestion documentaire.

NOS THEMATIQUES

pour les 1/2 journées de formation/sensibilisation

L'actualité de l'ANESM et de l'évaluation interne et externe

Se préparer à un appel à projet

Promouvoir la bientraitance

Penser les collaborations sur un territoire

Désinstitutionnaliser son offre de service

Penser des parcours inclusifs

La responsabilité des administrateurs

Utiliser le rapport d'évaluation externe

Reconnaître et soutenir les proches aidants

La cohabitation de populations à besoins différents dans les établissements et services

Installer la réflexion éthique

LE SERVICE INTERRÉGIONAL D'OFFRES D'EMPLOI

Le service interrégional d'offres d'emploi

Le service emploi interrégional, en partenariat avec le CREAI Auvergne et le CREAI Bourgogne est gratuit pour les adhérents qui versent leur contribution annuelle.

Les principaux cas de figure éligibles à la gratuité :

- L'organisme gestionnaire verse la contribution pour l'ensemble des établissements et services qu'il gère : la gratuité est acquise à l'ensemble des établissements et services.
- L'organisme gestionnaire verse une contribution sélective : les établissements et services qui ne contribuent pas n'ont pas accès à la gratuité.
- Un établissement ou service ne peut pas adhérer en tant que tel au CREAI. Il faut que son organisme gestionnaire adhère en versant sa cotisation, puis l'établissement ou le service verse sa contribution.
- L'organisme gestionnaire peut également bénéficier de la gratuité des offres d'emploi concernant le personnel du siège, en versant une contribution spécifique pour le siège.

Tous les cas particuliers peuvent être soumis à la Commission de suivi des adhérents.

Le service emploi collecte et diffuse sur le site internet du CREAI, au jour le jour, les offres d'emploi concernant la région Rhône-Alpes. Les offres concernant l'Auvergne et la Bourgogne doivent être enregistrées et validées par les CREAI respectifs.

Les structures non adhérentes versent la somme de 90 € pour la publication de leur offre durant un mois.

La procédure est simple. Il suffit d'ouvrir un "compte emploi" sur le site internet : www.creai-ra.org

Mode d'emploi

Ce compte peut être ouvert par un particulier ou un salarié représentant l'établissement ou le service qui diffusera les offres d'emploi. Cette personne sera considérée par le CREAI comme le "responsable emploi" engageant son établissement ou service.

Afin de déterminer si le compte est ouvert à titre particulier ou professionnel, il ne faut pas omettre de préciser que vous travaillez pour un établissement ou un service social ou médico-social lors de votre inscription.

Ensuite, nous devons recevoir par mail ou fax le "formulaire emploi", téléchargé au même niveau que votre inscription, dans lequel vous mentionnez les coordonnées des établissements ou services pour lesquels vous rédigerez des offres d'emploi. Nous validons alors votre compte en vous rattachant à votre ou vos établissements ou services. Ce rattachement s'effectue par votre nom et par la ou les fiches établissements concernées du répertoire régional du CREAI Rhône-Alpes.

Par ailleurs, mis à votre disposition dans le site internet, un "formulaire établissement et service" et un "formulaire organisme gestionnaire". Ces documents nous permettent de compléter et d'affiner notre répertoire régional.

CONTACT

Micheline XIONG

m.xiong@creai-ra.org - Tél : 04 72 77 76 23 - Fax : 04 78 37 03 38

CONTACTS

L'Equipe permanente

L'équipe pluridisciplinaire permanente est enrichie par des ressources puisées dans le vivier du réseau et des adhérents du CREAI Rhône-Alpes et du CREAI Auvergne , ainsi que des principaux partenaires. Divers spécialistes et professionnels sont ainsi sollicités en fonction des problématiques afin de réunir la meilleure équipe d'experts pour vous accompagner dans vos projets.

Laurence BESSON

Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes

Formation

Psychologie sociale, Economie de la santé, Economie du développement

Domaines et thèmes d'intervention

Planification sociale et médico-sociale, observation sociale et médico-sociale, emploi, formation professionnelle

l.besson@creai-ra.org

Eric BONDAR

Responsable de la Vie Associative et de la Communication, CREAI Rhône-Alpes / CRIAS Mieux Vivre

Formation

Information / Communication ; Management des Administrations et des Entreprises

Domaines et thèmes d'intervention

Veille et gestion de l'information, Services documentaires. Outils de collaboration, de partage et de valorisation de l'information. Création et gestion de contenu en ligne. Communication print et digitale

e.bondar@creai-ra.org

Virginie CAZAUX

Conseillère technique au CREAI Auvergne

Formation

Chargée d'Études Sociologiques, Sciences de l'Éducation

Domaines et thèmes d'intervention

Observation des besoins, revalorisation de l'offre médico-sociale, projet d'établissement, bientraitance, adolescents à difficultés multiples, sensibilisation au handicap, communication

v.cazaux@creai-auvergne.org

Prisca LENZEELE

Responsable du Pôle Observation des besoins et structuration de l'offre

Formation

Droit privé et master 2 professionnel droit de l'aide et de l'action sociale

Domaines et thèmes d'intervention

Personnes handicapées vieillissantes, protection de l'enfance

p.lenzeele@creai-ra.org

Eliane CORBET

Directrice déléguée aux relations institutionnelles et au développement

Formation

Psychopathologie, Psychopédagogie, Doctorat de psychopédagogie

Domaines et thèmes d'intervention

Évaluation des politiques sociales et médico-sociales, aide à la planification, observation sociale et médico-sociale, évolution de l'offre sociale et médico-sociale, l'impact de l'inclusion, aide à la décision, évaluation des situations de vie, prévention des violences et des maltraitances, bientraitance, évaluation participative en protection de l'enfance

e.corbet@creai-ra.org

Emilie GRAIGNIC

Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes

Formation

Droit privé, Master 2 Droit et Gestion des risques sanitaires et sociaux, spécialité Droit des personnes vulnérables

Domaines et thèmes d'intervention

Démarche éthique, vie affective et sexuelle des personnes handicapées, bientraitance-prévention de la maltraitance, recommandations ANESM, audit, secret professionnel, écrits professionnels, mesures de protection judiciaire

e.graignic@creai-ra.org

Chloé GUYON

Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes

Formation

Droit public, gestion des établissements sociaux et médico-sociaux

Domaines et thèmes d'intervention

Observations des besoins et de l'offre - Évaluation des situations

c.guyon@creai-ra.org

Sophie LETURGEON

Directrice, CREAI Auvergne

Formation

Droit privé, master droit et management des structures sanitaires et sociales

Domaines et thèmes d'intervention

Aide à la planification, observation sociale et médico-sociale, aide à la décision, prévention de la maltraitance, promotion de la bientraitance, évolution des politiques sociales et médico-sociales, insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, élaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement, accompagnement à la conduite des évaluations internes et préparation aux évaluations externes, audit organisationnel, penser et mettre en œuvre une méthodologie partagée de projets personnalisés

s.leturgeon@creai-auvergne.org

Sabrina LOISON

Responsable du centre d'écoute RhônALMA
Allô Maltraitance Adultes âgés et / ou handicapés

Formation

Maîtrise de psychologie clinique,
DU Médiation judiciaire et conventionnelle

Domaines et thèmes d'intervention

Maltraitance - bientraitance, vieillissement

s.loison@criasmieuxvivre.fr

Najette M'SALLAK

Conseillère technique au CREAI Auvergne

Formation

Master droit et administration du secteur sanitaire et social

Domaines et thèmes d'intervention

Prévention et lutte contre la maltraitance, promotion de la bientraitance, responsabilité des structures sociales et médico-sociales, accompagnement à la rédaction du projet d'établissement, sensibilisation au handicap-mieux comprendre le handicap, observation sociale et médico-sociale et aide à la planification, mise en œuvre de l'évaluation interne

n.msallak@creai-auvergne.org

Sophie MORALY

Chargée d'études au CREAI Rhône-Alpes

Formation

Master 2 chargé d'études sociologiques

Domaines et thèmes d'intervention

Observations des besoins et de l'offre
Évaluation des situations

s.moraly@creai-ra.org

Patrick PELEGE

Sociologue, chef de service étayage des pratiques professionnelles et valorisation

Formation

ES, formateur dans le champ médico-social, expert en santé publique, Doctorat de sociologie à l'EHESS

Domaines et thèmes d'intervention

Pratiques d'inclusion et d'exclusion, les questions de santé mentale et de souffrance contemporaine, la sociologie de la famille, les questions d'adolescence et de parentalité : la loi symbolique et le règlement, les situations de handicap

p.pelege@creai-ra.org

Claude VOLKMAR

Directeur général des associations CREAI Rhône-Alpes et CRIAS Mieux vivre, Membre du Conseil scientifique de l'ANESM, Membre du comité scientifique de la Mission SERAFIN-PH (réforme de la tarification)

Formation

Psychologie clinique et psychopathologie,
sociologie des organisations

Domaines et thèmes d'intervention

Gouvernance, audit, qualité, bientraitance,
vieillissement et handicap

c.volkmar@creai-ra.org

Proches collaborateurs

Sandra BERTEZENE

Formation

Enseignant-chercheur, maître de conférences, habilitée à diriger des recherches
Spécialisée dans le management des organisations de santé
Vice-Présidente de la FNAQPA
Membre du Conseil scientifique de l'ANESM

Eugenia BRATESCU

Directrice d'établissement, formatrice habilitée EHESP Autisme

Formation

DE Éducateur de jeunes enfants, Licence de psychologie clinique, Master 2 Management et stratégie des structures sanitaires, sociales et médico-sociales IFROSS Université Lyon 3, Coach en formation JBS Coaching (V. Lenhardt), Certification Elément Humain (Will Schutz)

Domaines et thèmes d'intervention

Troubles du spectre de l'autisme, gestion de la violence, travail avec les familles, projets personnalisés, coaching professionnel (individuel et d'équipe) et accompagnement de la conduite du changement dans les équipes

Anne CAFFYN

Chef de service éducatif (ESAT-SAJO)

Formation

Master en gestion des établissements sanitaires et sociaux, Diplômée de l'institut des sciences politiques de Grenoble

Domaines et thèmes d'intervention

Travail avec les familles, bientraitance

AGNES KALITA-MAERTENS

Formation

Master sciences de l'éducation : situation de handicap et éducation inclusive, Diplôme d'état d'éducatrice spécialisée, Formations relatives à l'autisme

Domaines et thèmes d'intervention

Handicap, autisme et TED, troubles psychiques et du comportement, développement et conduite de projets, projets personnalisés, qualité des pratiques professionnelles, participation, travail et réseau et partenariat, évaluation

Fabrice DELADOEUILLE

Psychologue clinicien

Formation

Psychologie clinique et psychopathologie, psychologie du somatique

Domaines et thèmes d'intervention

Prise en charge des personnes en situation de handicap psychique, élaboration de groupes thérapeutiques, gestion de la violence et de l'agressivité dans les pratiques éducatives, mise en œuvre de partenariats

Matthieu DEMARQUEZ

Formation

Sociologie, Politiques locales et développement

Domaines et thèmes d'intervention :

Élaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement, mettre en œuvre les évaluations internes et externe et piloter un dispositif d'amélioration continue de la qualité, démarches de réorganisation des services et dispositifs sociaux et médicosociaux (redéploiement de l'offre, organisation par pôles, redéfinition d'une prestation), audit organisationnel et fonctionnel, outils et supports de développement des dispositifs (Siège, rapprochement et fusion, CPOM)

Olivier DUCHOSAL

Juriste, IFROSS-Université Lyon 3

Formation

Droit privé, éthique et droit de la santé

Domaines et thèmes d'intervention

Lois structurantes du secteur social et médico-social, aspects juridiques de la maltraitance, mise en œuvre des droits des usagers (écrits professionnels, secret professionnel, dossier de l'usager, droit d'expression), droit des établissements sociaux et médico-sociaux, conseil juridique aux établissements

Julie VUILLEMIN

Psychologue clinicienne

Formation

Maîtrise de psychologie
Diplôme d'Etudes Approfondies en Psychologie Cognitive
Diplôme universitaire européen de 3ème cycle :
"L'autisme et les autres troubles du développement"

Domaines et thèmes d'intervention

Autisme et troubles du spectre autistique

EQUIPE ADMINISTRATIVE

SERVICE ACCUEIL

Cidalia GUIMARAES
04 72 77 60 60
c.guimaraes@creai-ra.org

SERVICE COMPTABILITE

Dominique PORTEBOEUF
04 72 77 76 28
d.porteboeuf@creai-ra.org

SERVICE ADMINISTRATIF POLE FORMATION CONSEIL

Christelle LEBON
04 72 77 76 22
c.lebon@creai-ra.org - formation.conseil@creai-ra.org

Nathalie BATTUT
04 73 90 60 60
assistante administrative et financière, CREAI Auvergne
n.battut@creai-auvergne.org

Sabrina HLILOU
04 72 77 76 31
secrétaire
s.hlilou@creai-ra.org

SERVICE EMPLOI

Micheline XIONG
04 72 77 776 23
m.xiong@creai-ra.org - emploi@creai-ra.org

LOGISTIQUE , ANIMATION, EVENEMENTS ET SUIVI DES ADHERENTS

Pascale GENTON
04 78 62 55 85
p.genton@creai-ra.org

SERVICE INFORMATION ET COMMUNICATION

Eliane VAUDO
documentaliste
04 78 62 55 84
e.vaudo@creai-ra.org

Elodie DAVIN
documentaliste
04 78 62 55 82
e.davin@creai-ra.org

Elodie LEMAIRE
chargée de communication
04 78 62 55 83
e.lemaire@creai-ra.org

Le CREAI c'est aussi...

Des actualités et des événements

- consulter nos pages d'actualités régionale et nationale
  et suivre en ligne nos prochaines manifestations
  www.creai-auvergne.org
  www.creai-ra.org

Des publications

- retrouver en ligne nos parutions et publications
  www.creai-auvergne.org
  www.creai-ra.org
- consulter la base documentaire d'études régionales PIEROS Médico-Social
  co-gérée par le CREAI Rhône-Alpes
  www.pieros-ms.org

Un service interrégional d'offres d'emploi

- consulter les offres d'emploi spécialisées en régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes.
  déposer et gérer en ligne vos propres offres d'emploi
  www.creai-auvergne.org
  www.creai-ra.org

Un répertoire régional

- consulter notre base de données Rhône-Alpes
  des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes gestionnaires
  www.creai-auvergne.org
  www.creai-ra.org

Tout ce qui vous intéresse
se trouve sur nos nouveaux sites web !

Actualités du secteur, évènements CREAI,
annuaires régionaux, service offres d'emploi…

www.creai-auvergne.org

www.creai-ra.org

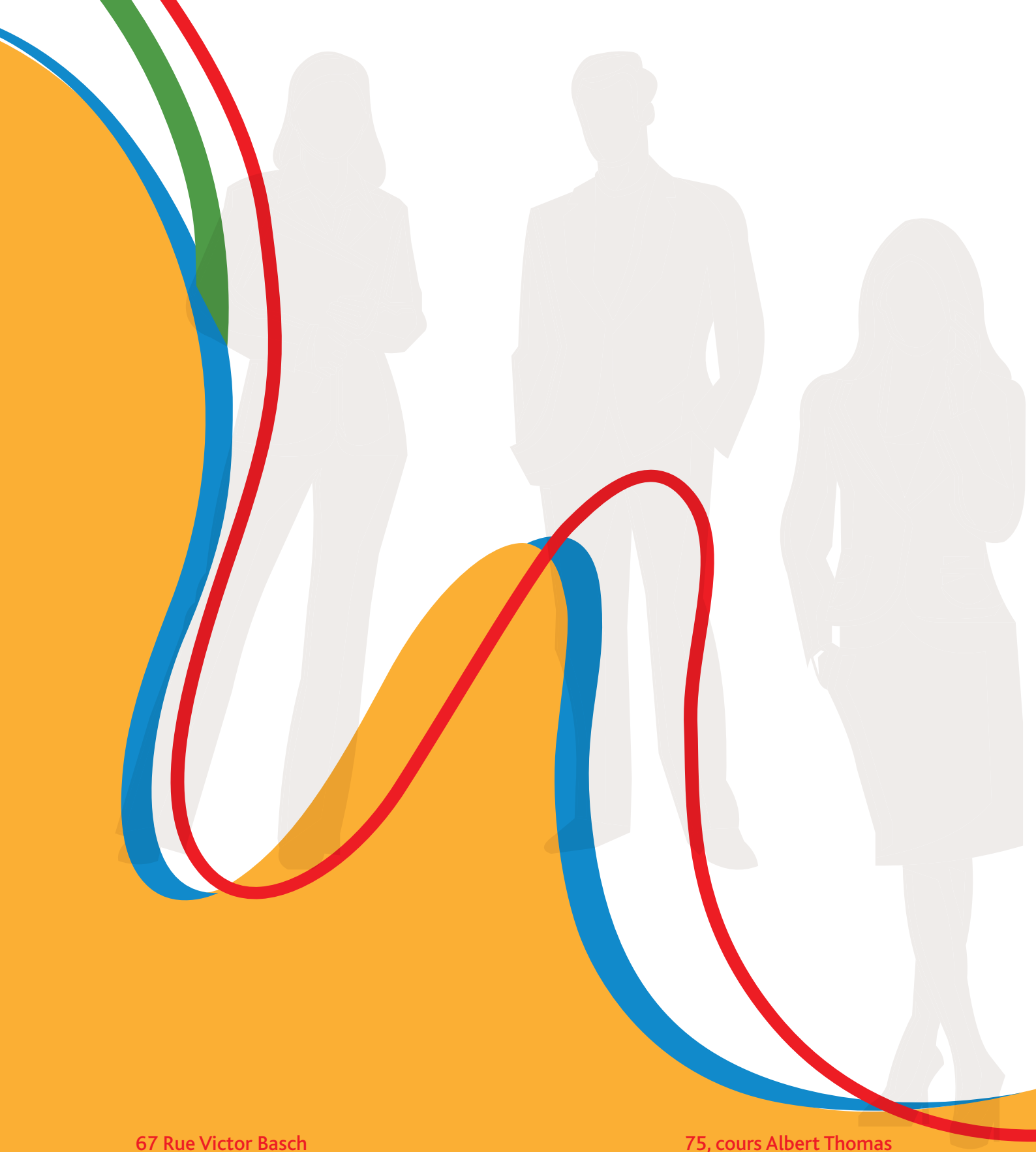

67 Rue Victor Basch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 90 60 60
contact@creai-auvergne.org
www.creai-auvergne.org

75, cours Albert Thomas
69003 LYON
04 72 77 60 60
accueil@creai-ra.org
www.creai-ra.org

CREAI AUVERGNE

Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CREAI RHÔNE-ALPES